

Action de l'Etat en mer

AC1AM DUBOIS – PREMARMED – Chef division « Action de l'Etat en Mer »



Mardi 22 novembre 2022

L'action de l'Etat en mer

Droit de la mer : « ensemble des règles qui déterminent tout à la fois le statut juridique des mers et les droits et obligation des Etats en matière d'utilisation des espaces maritimes »

Histoire :

- **XVIIème** : « Bataille des livres » entre l'**appropriation exclusive** des mers et la **liberté des mers**
Mare Liberum (Grotius - 1609) Vs Mare Clausum (Selden - 1635)
 - **La liberté des mers et consécration de la loi du pavillon**
 - Avant 1958 : coutumier, principe de liberté
 - 1958 : conférence de Genève (codification générale : MT, ZC, HM, PC etc.)
 - 1960 : contexte de décolonisation et remise en cause du droit de la mer par nouveaux Etats
 - **1982 : convention des nations unies sur le droit de la mer (ZEE ...)**
(début travaux 1973 – entrée en vigueur 1994)
Constitution de la mer – 2020 : 167 états
Puis conventions spécifiques
(convention de vienne 1988, convention de Rome de 1988, accord d'Aruba etc.)

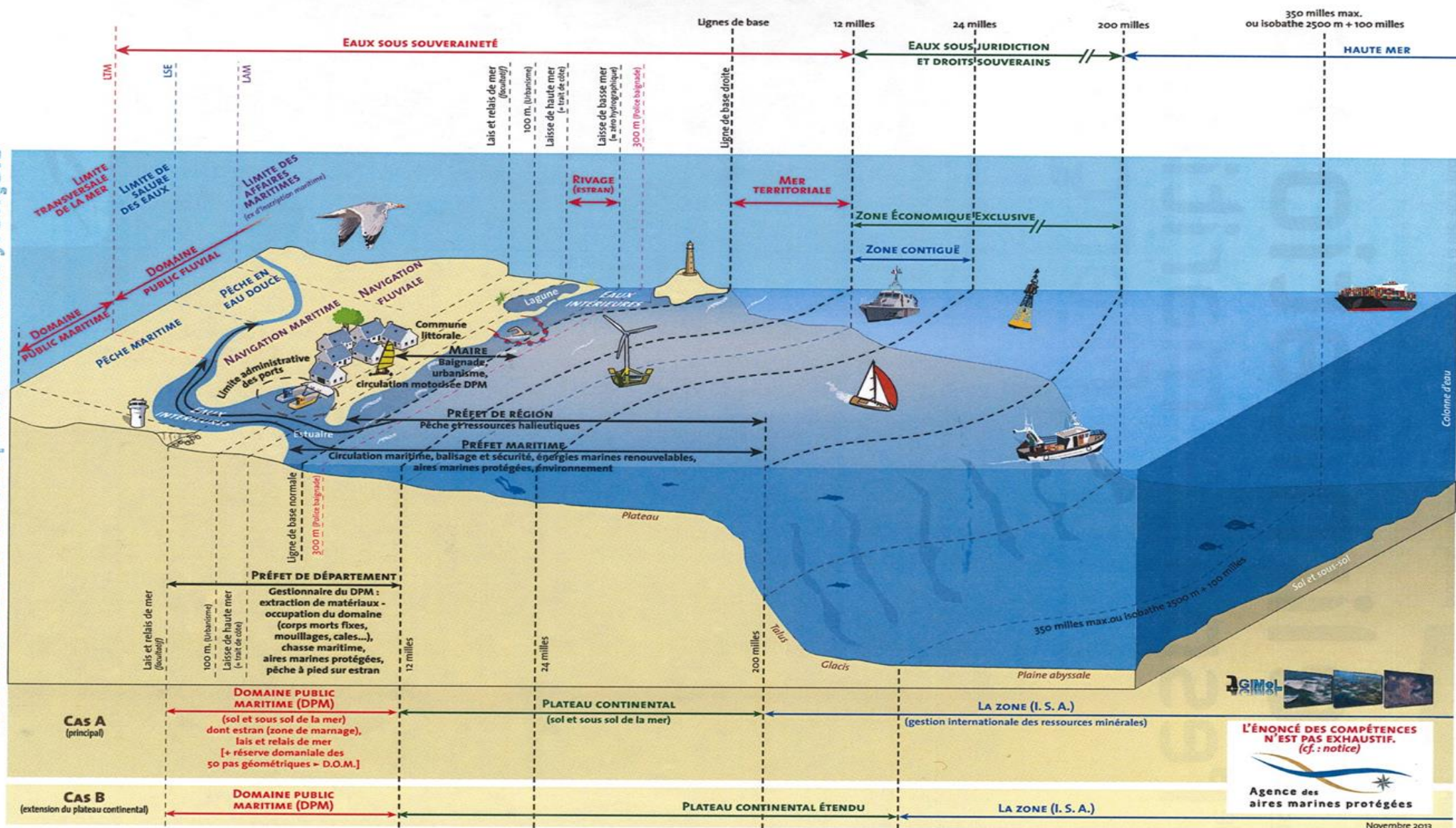




PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

délimitations de l'espace maritime français



L'ÉNONCÉ DES COMPÉTENCES N'EST PAS EXHAUSTIF. (cf. : notice)

Agence des aires marines protégées

Novembre 2013



L'action de l'Etat en mer

Une autorité unique :

- 1800 : création du Préfet maritime par Bonaparte 1^{er} consul
- 1976 : création de la zone économique française
- 1978 : apparition du préfet maritime moderne et de la MISMER (ancêtre SGmer)



L'action de l'Etat en mer

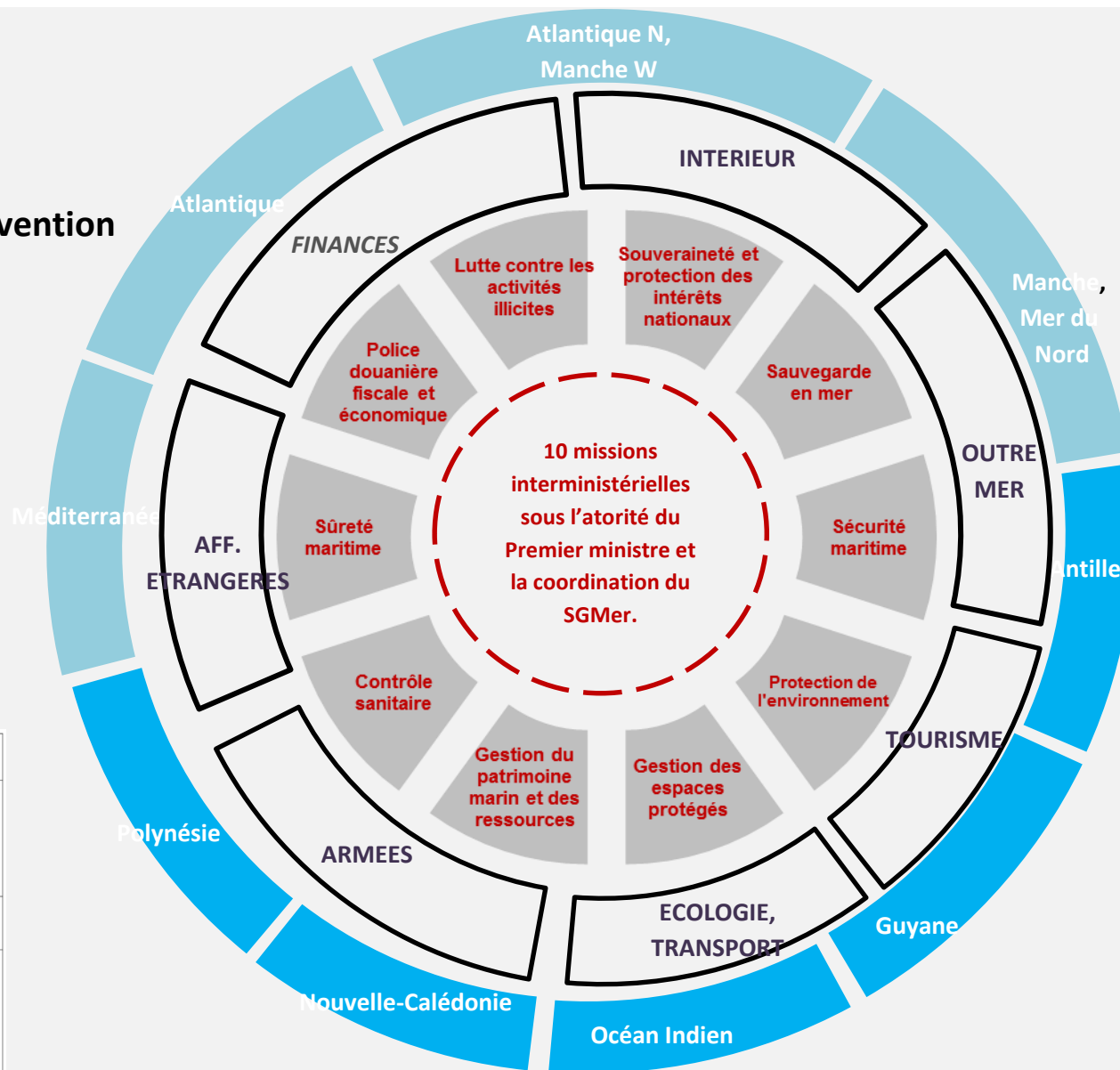
Arrêté ministériel du 22 mars 2007

- 47 missions
- Regroupées en 10 domaines d'intervention

-Ou 2 types :

-> Les missions de défense de la souveraineté et des intérêts de la nation

-> Les missions de police administrative et de service public



Domaines d'intervention et missions concernés.	Elaboration des réglementations ou organisation des missions.		Application des réglementations et des mesures d'organisation des missions.			
	Ministères.	Autorités déconcentrées.	Services déconcentrés des administrations.		Centres opérationnels chargés de la conduite de la mise en œuvre de l'action ou y concourant.	Observations.
			Responsables de l'application des réglementations.	Concourant à la mise en œuvre des moyens en mer.		
Souveraineté et protection des intérêts nationaux.						
Surveillance générale des approches maritimes. (* : observations)	Défense. Transports. Budget.	Préfet maritime. Délégué du Gouvernement.	Marine Nationale. Douane. Gendarmerie Nationale. Affaires Maritimes.	Tous services disposant de moyens d'intervention en mer.	(**) COM. CROSS. COJ. COG. COA.	(*) Hors le cadre de la Défense Maritime du Territoire. (**) Centre opérationnel de la marine, centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage, centre opérationnel des douanes.



L'action de l'Etat en mer

Référence : Décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer.

Echelon central :

- **Le CIMER** : présidé par le Premier ministre, **instance de coordination de l'AEM au niveau national**.
Fixe les orientations de l'action gouvernementale dans tous les domaines de l'activité maritime,
- **Le Sgmer** : sous l'autorité directe du Premier ministre, préparation des réunions du CIMER, chargé à l'échelon central de veiller à la coordination des actions de l'État en mer.
Anime et coordonne l'action des préfets maritimes (Prémar) et des DDG AEM assistés des CZM, auxquels il donne des directives. Préside le comité directeur de la fonction garde-côtes
- **La fonction garde-côtes** : vocation de renforcer l'AEM en organisant la **mutualisation des moyens des administrations** intervenant en mer
 - comité directeur (dont CEMM) – Priorités d'action / schéma directeur des moyens
 - CoFGC – veille permanente / situation maritime / suivi des crises maritimes

L'action de l'Etat en mer

Echelon déconcentré :

Une autorité unique qui dispose d'une double casquette



MINARM



Premier ministre



CEMA / CEMM



SG Mer



Commandant de zone maritime



Préfet maritime

Missions militaires

Responsabilités civiles

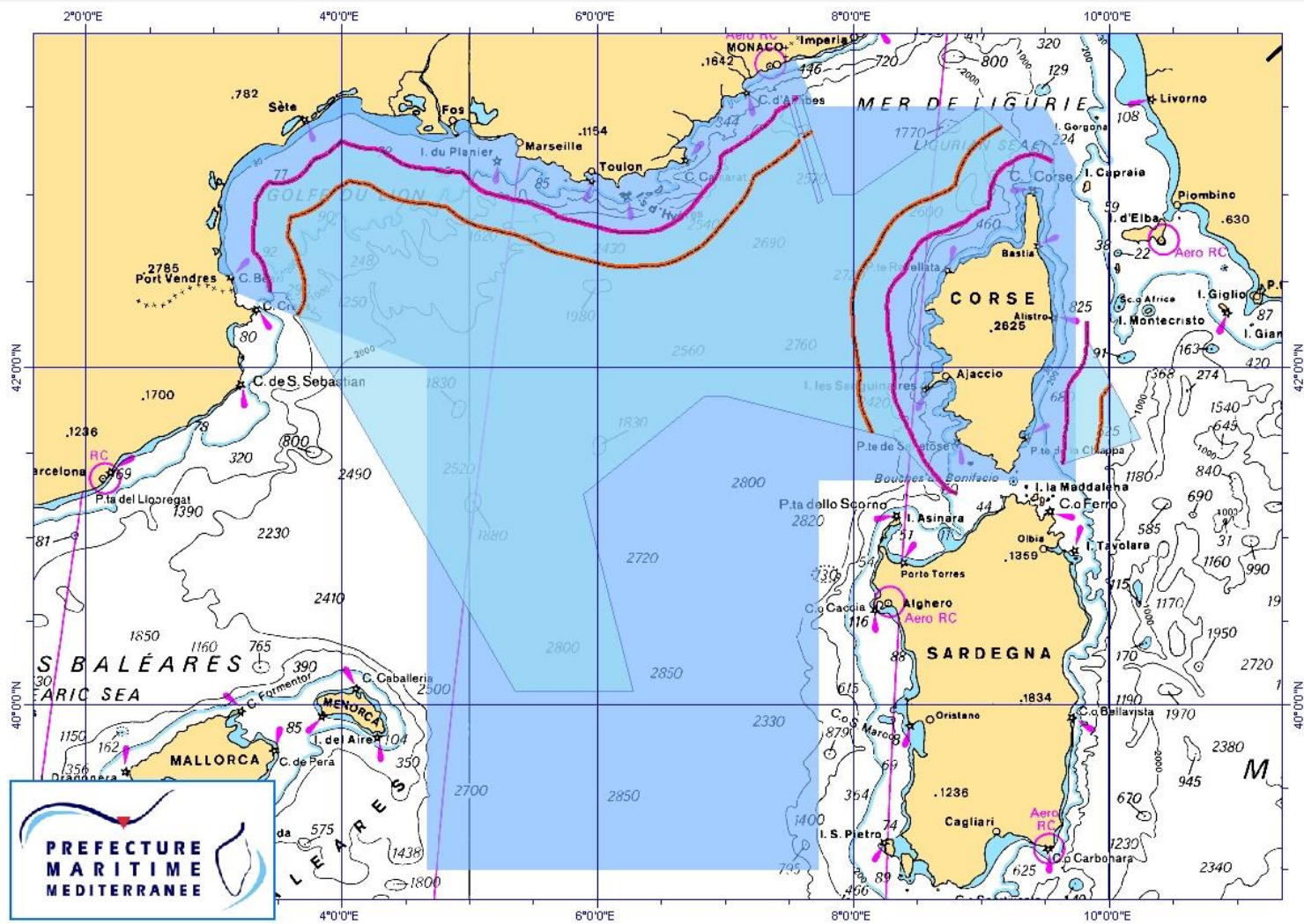
Amiral Préfet maritime

CECMED/PREMAR Med
COMNORD/PREMAR Manche mer du Nord
CECLANT/PREMAR Atlant



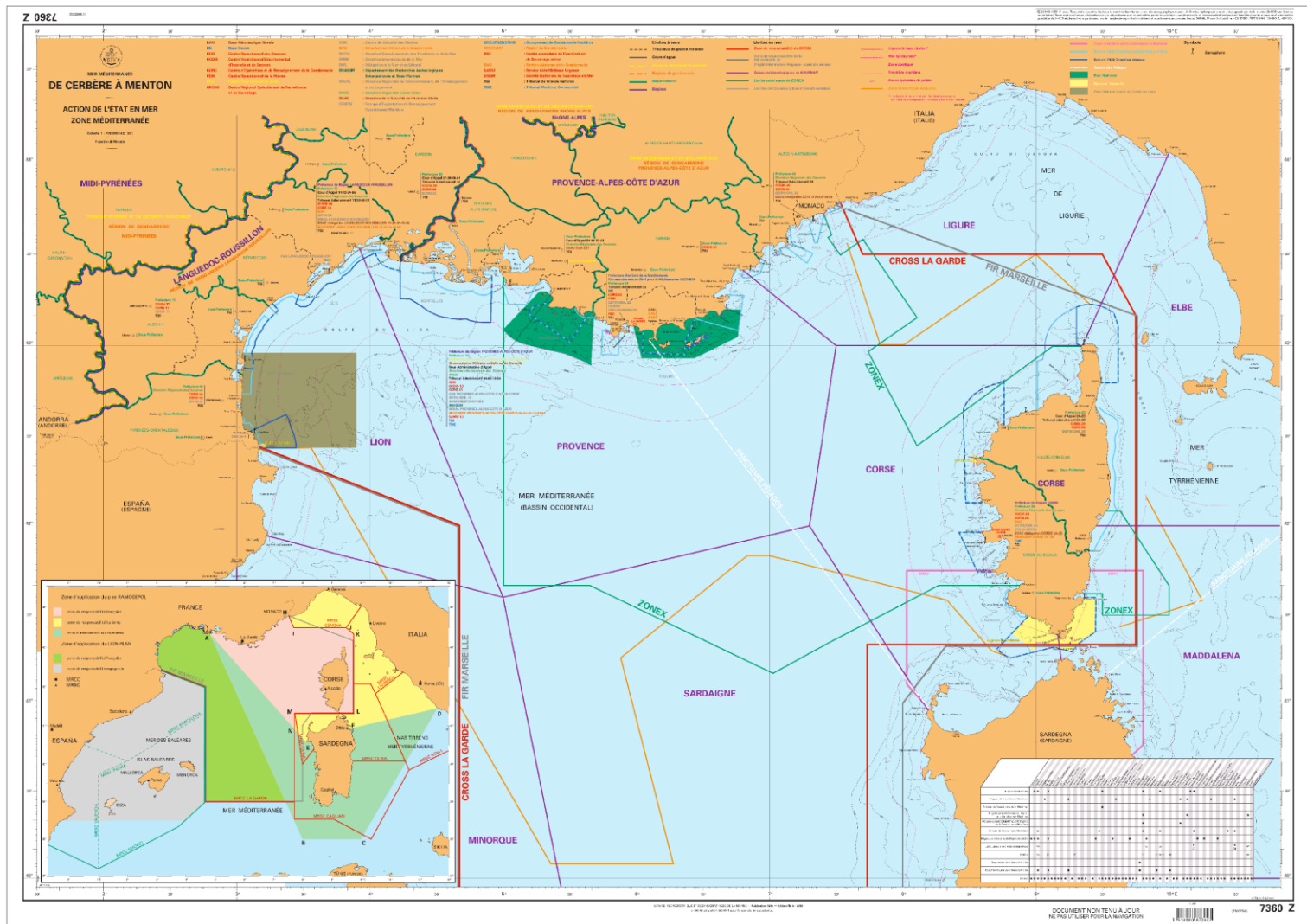
L'action de l'Etat en mer

Zones de responsabilités et de coopération :



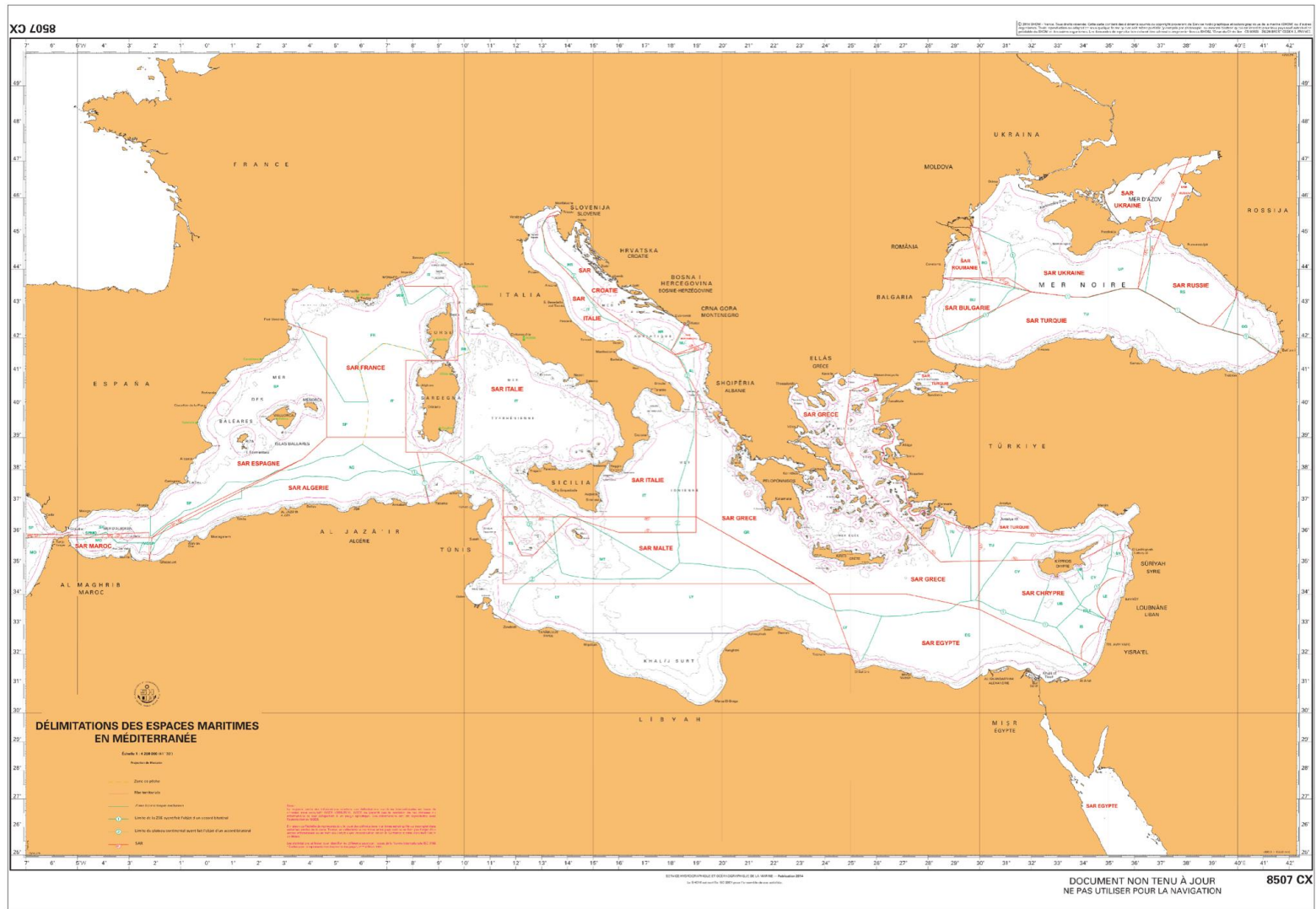
L'action de l'Etat en mer

Zones de responsabilités et de coopération :



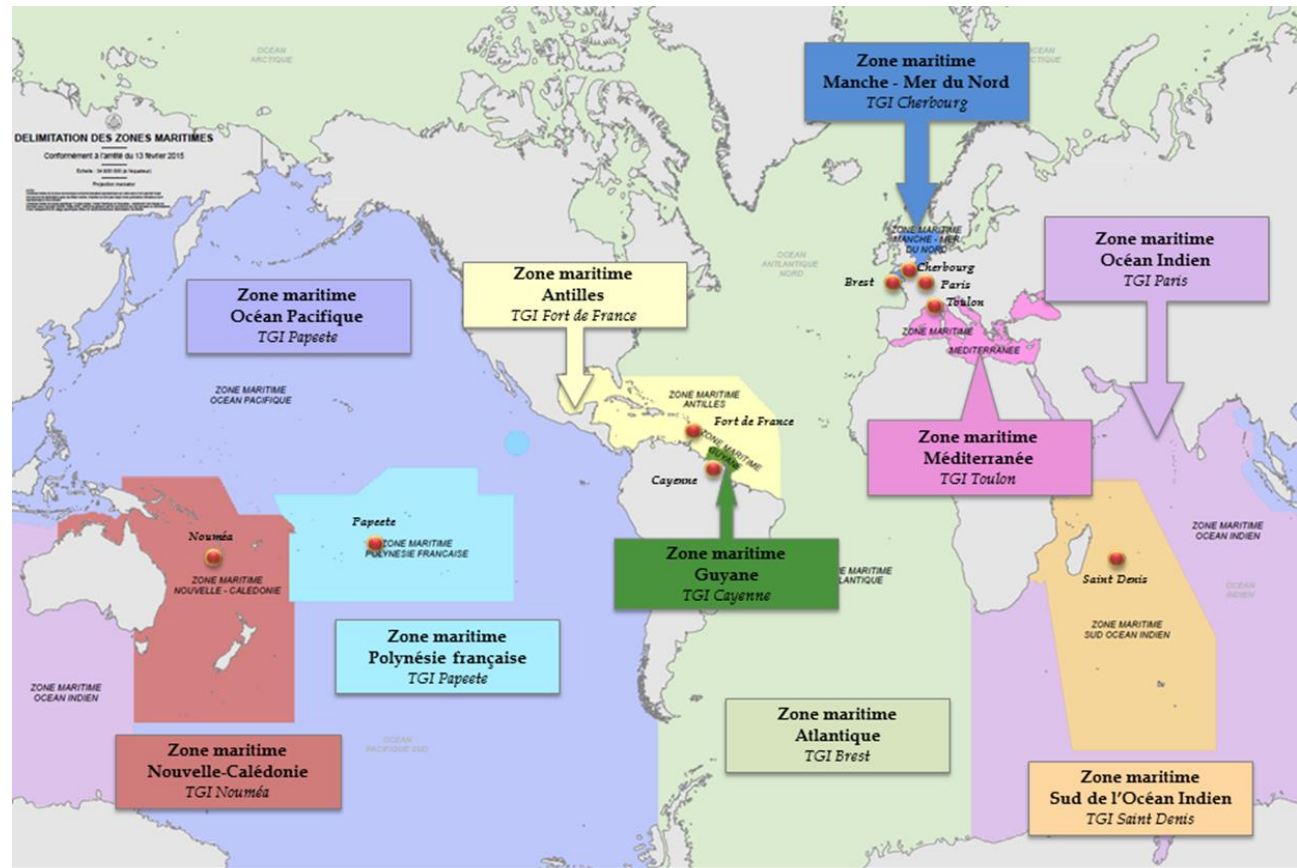
L'action de l'Etat en mer

Une compétence dans toute la zone maritime Med et Mer noire :



L'action de l'Etat en mer

Une zone maritime :



Zones maritimes et tribunaux de grande instance (TGI) territorialement compétents (sauf tribunaux à compétence spéciale).

● Tribunal de Grande Instance

(source : SHOM / CoFGC)



Une autorité de police générale

Pouvoir de coordination des administrations

Coordination des missions
Conférence maritime régionale

Pouvoir de police administrative générale

ACTION

REGLEMENTATION

Sauvegarde des personnes et des biens

Protection de l'environnement

Maintien de l'ordre

Lutte contre les activités illicites

Défense des droits souverains et des intérêts de la nation

L'action de l'Etat en mer

Une autorité unique à la fois :

Préfet de l'urgence

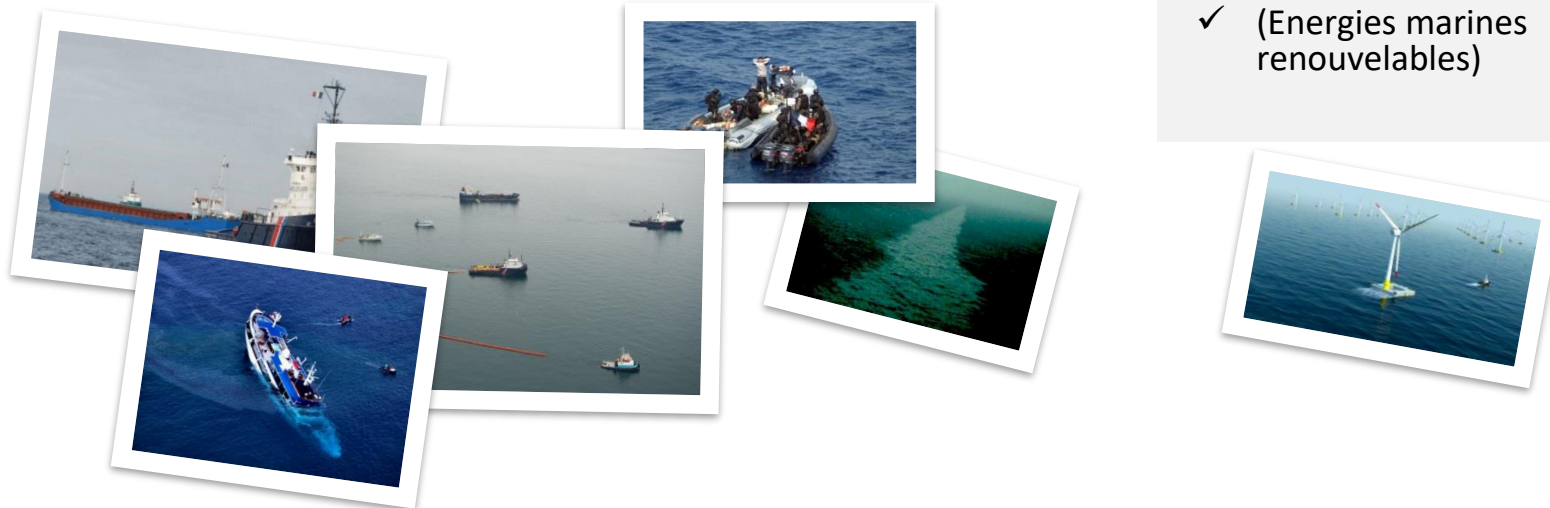
- ✓ sauvegarde de la vie humaine
- ✓ assistance aux navires en difficultés
- ✓ lutte contre les pollutions

Préfet de police

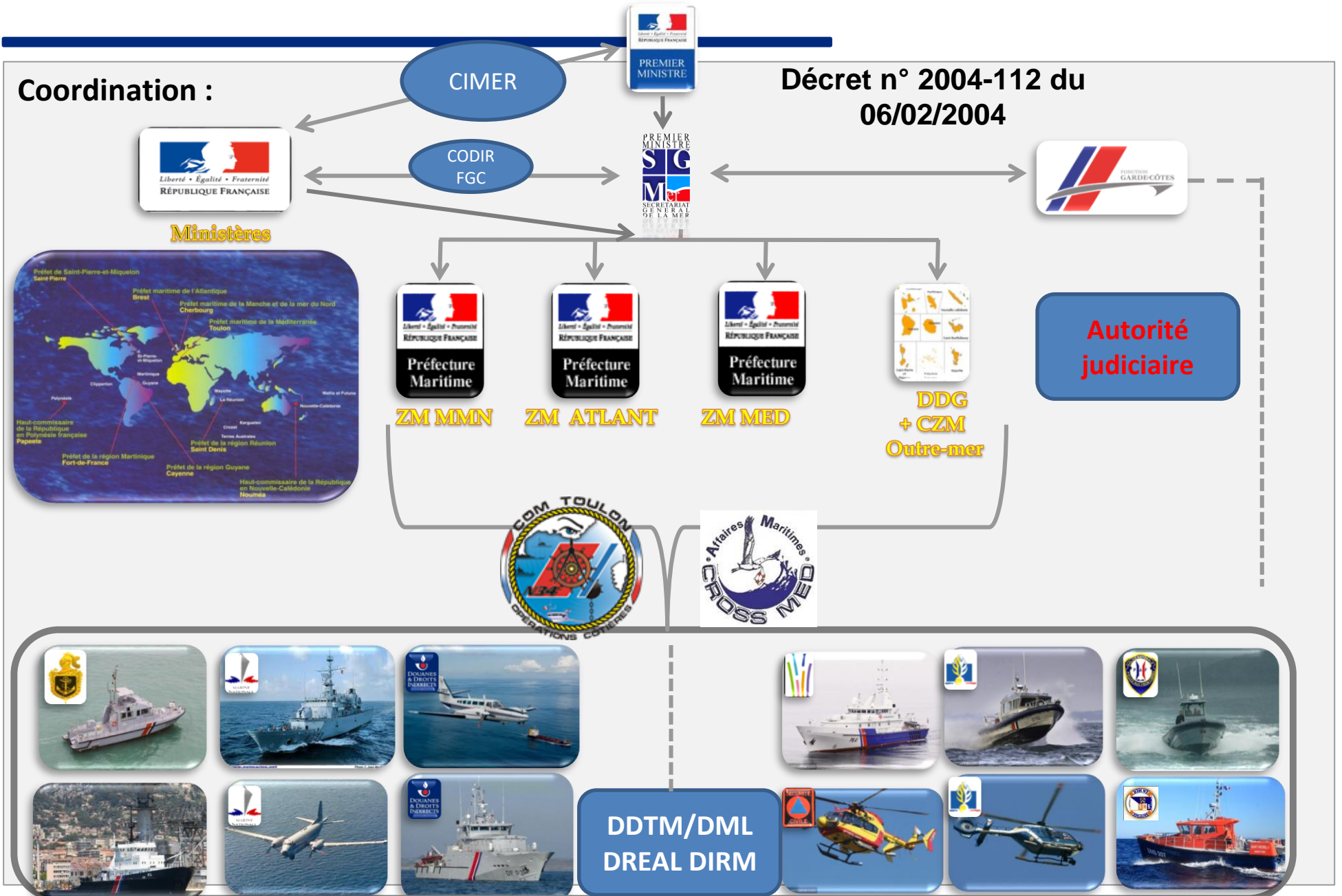
- ✓ répression des pollueurs
- ✓ troubles à l'ordre public
- ✓ trafics illicites (NARCOPS, immigration irrégulière)

Préfet « gouverneur » de l'espace marin

- ✓ réglementation des usages et prévention des conflits
- ✓ gouvernance de l'espace marin
- ✓ stratégie de développement durable
- ✓ (Energies marines renouvelables)



L'action de l'Etat en mer



Principe de coordination des administrations intervenant en mer :

chaque administration est responsable de l'exécution de ses missions

propres ...

**Marine nationale
(dont gendarmerie
maritime) :** missions de
défense, de prévention et
lutte contre
les pollutions, déminage...



SNSM : secours aux
personnes



Affaires maritimes :
surveillance
navigation, pêche,
coordination
sauvetage..



Sécurité civile :
secours aux
populations civiles

Gendarmerie :
missions de
police..



Douanes : police douanière
et fiscale..

...mais participe aux autres missions, si nécessaire, et à la demande du préfet maritime

- Pour la réalisation d'une mission du préfet maritime
- En cas de crise
- Pour renforcer les moyens d'une autre administration



Un rôle d'animation et de coordination



**Une conférence maritime régionale
resserrée (Etat) et décisionnelle
(*plan d'actions*)**

**Une réunion trimestrielle de
coordination des administrations
(*déclinaison du plan d'actions et
traitements des affaires courantes*)**

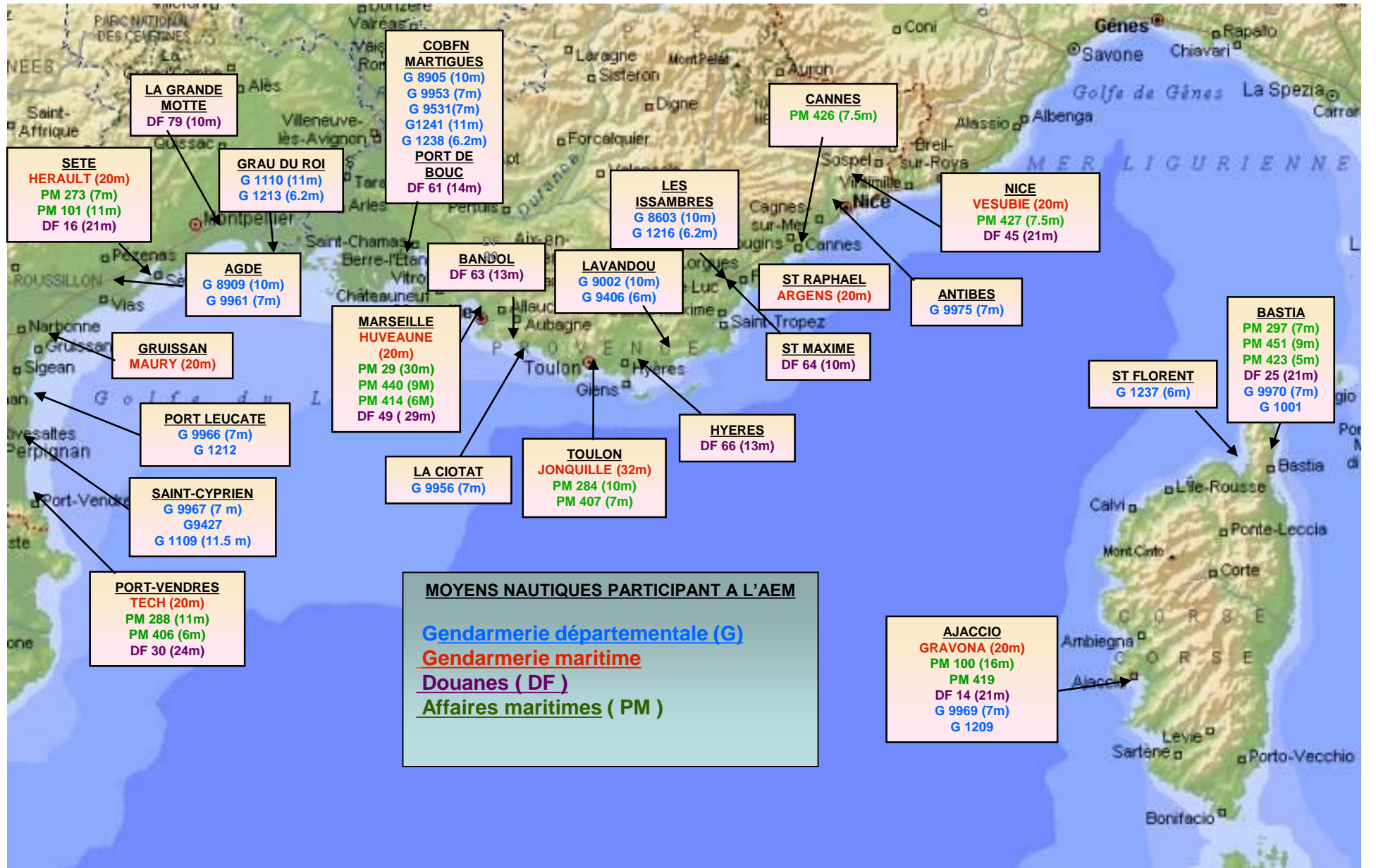
**Une planification mensuelle des
moyens de l'Etat en mer (*sur la base
d'une réunion mensuelle de
coordination opérationnelle*)**





PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

Liberté
Égalité
Fraternité





PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

Liberté
Égalité
Fraternité



« UN ŒIL SUR LES MERS »

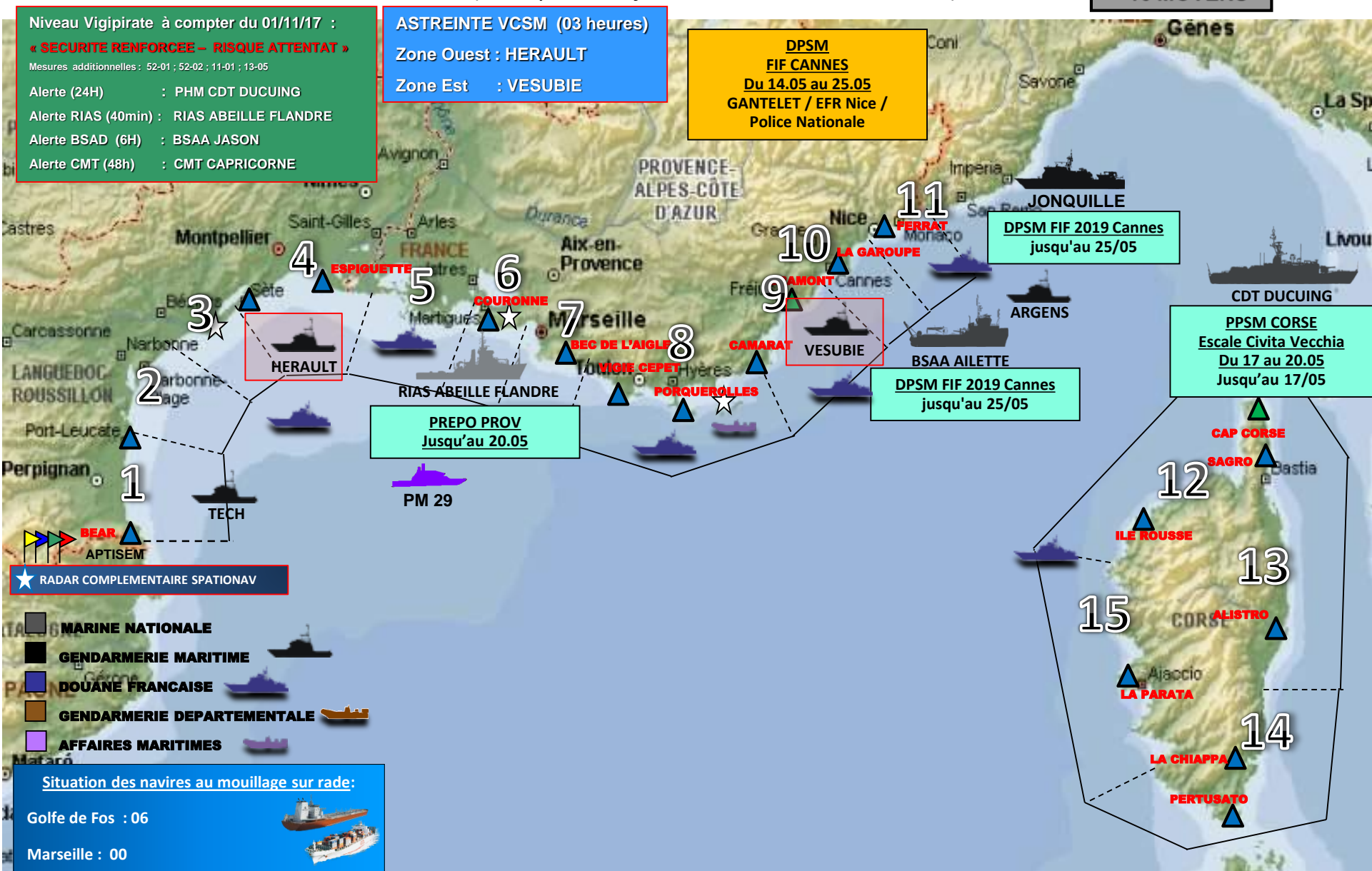
LES SÉMAPHORES DE MÉDITERRANÉE



La coordination d'un dispositif permanent de surveillance des approches maritimes

(exemple de la journée du lundi 20 mai 2019)

16 MOYENS





L'action de l'Etat en mer

L'essentiel en 4 points :

1. Une autorité unique (central et déconcentré)
2. Une zone de compétence : zone maritime
3. 45 missions
4. Pouvoir de coordination et habilitations communes des commandants de bord





**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préoccupations et sujets d'actualité



Organiser la réponse de l'Etat en mer : un dispositif permanent / gestion de crises

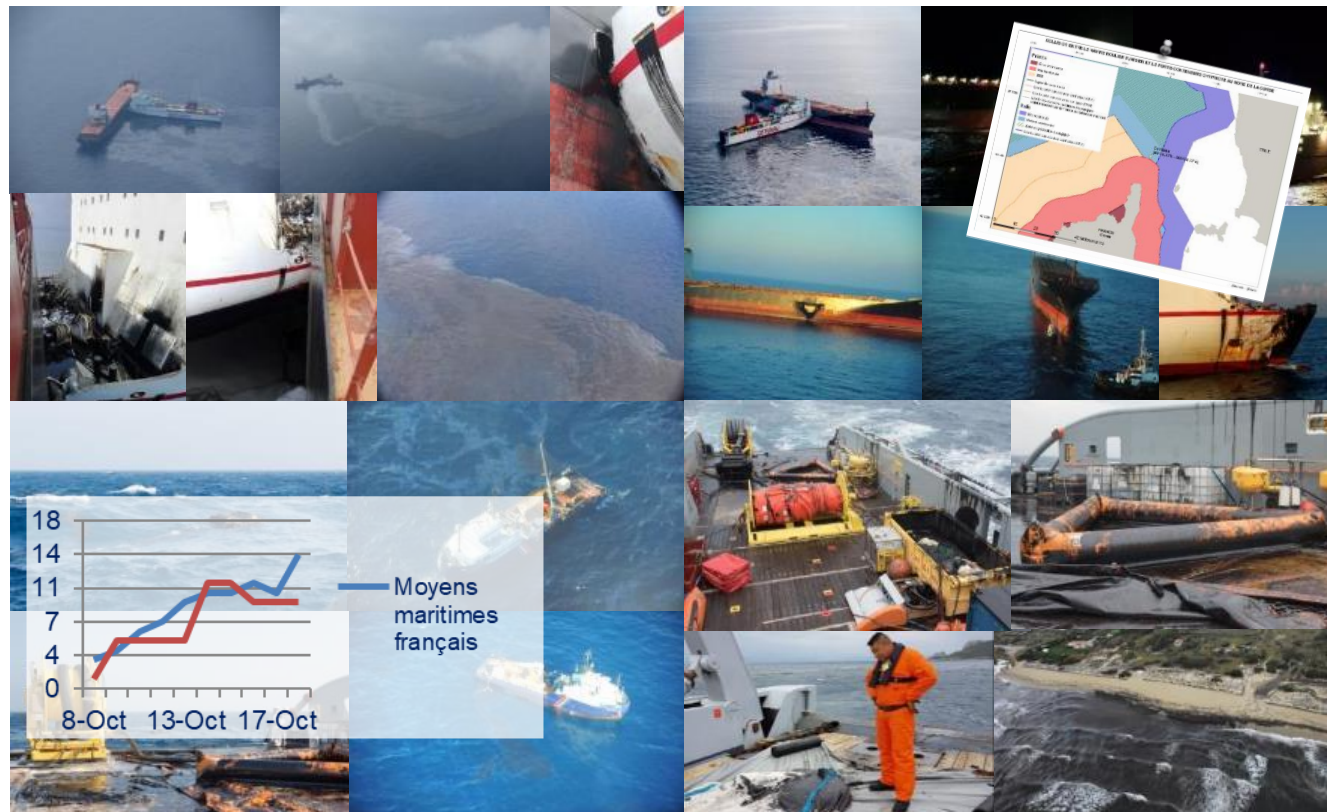
Opération Ulysse : 7 octobre 2018

Moyens antipollution

- 17 français
- 1 EMSA
- 4 italiens
- 2 privés

Bilan :

- 520 tonnes
- 90% récupérés en mer
- 24 navires
- Quantité à terre : 450 t



Organiser la réponse de l'Etat en mer : un dispositif permanent / gestion de crises

Opération RHODANUS : 13 octobre 2019

Evènement :

Nuit du 12 au 13 octobre 2020 : **échouement du cargo RHODANUS** à l'extrême Sud de la Corse, au cœur de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, lieu-dit « Cala Longa »

Pavillon : Antigua et Barbuda

Equipage : 7 marins (russes, lithuaniens, ukrainiens)

Cargaison : 2600 tonnes de bobines d'acier

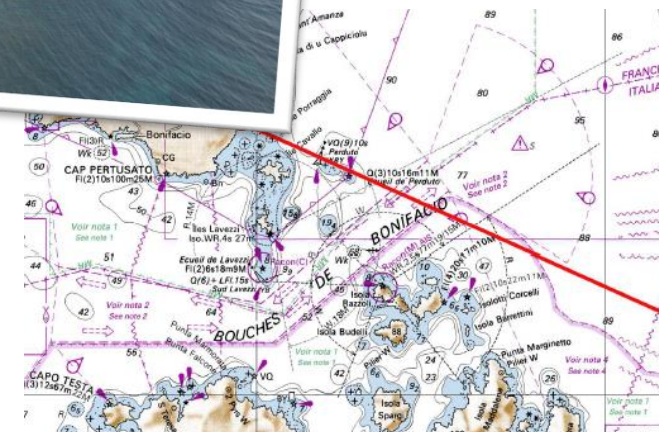
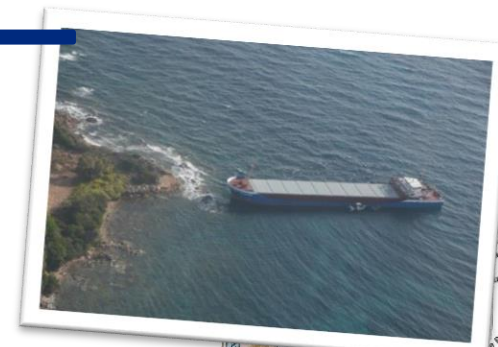
Hydrocarbures de soute : 38 tonnes de GO et 3140 litres d'huile

Conséquences : proue posée sur l'avant, voie d'eau, pas de pollution

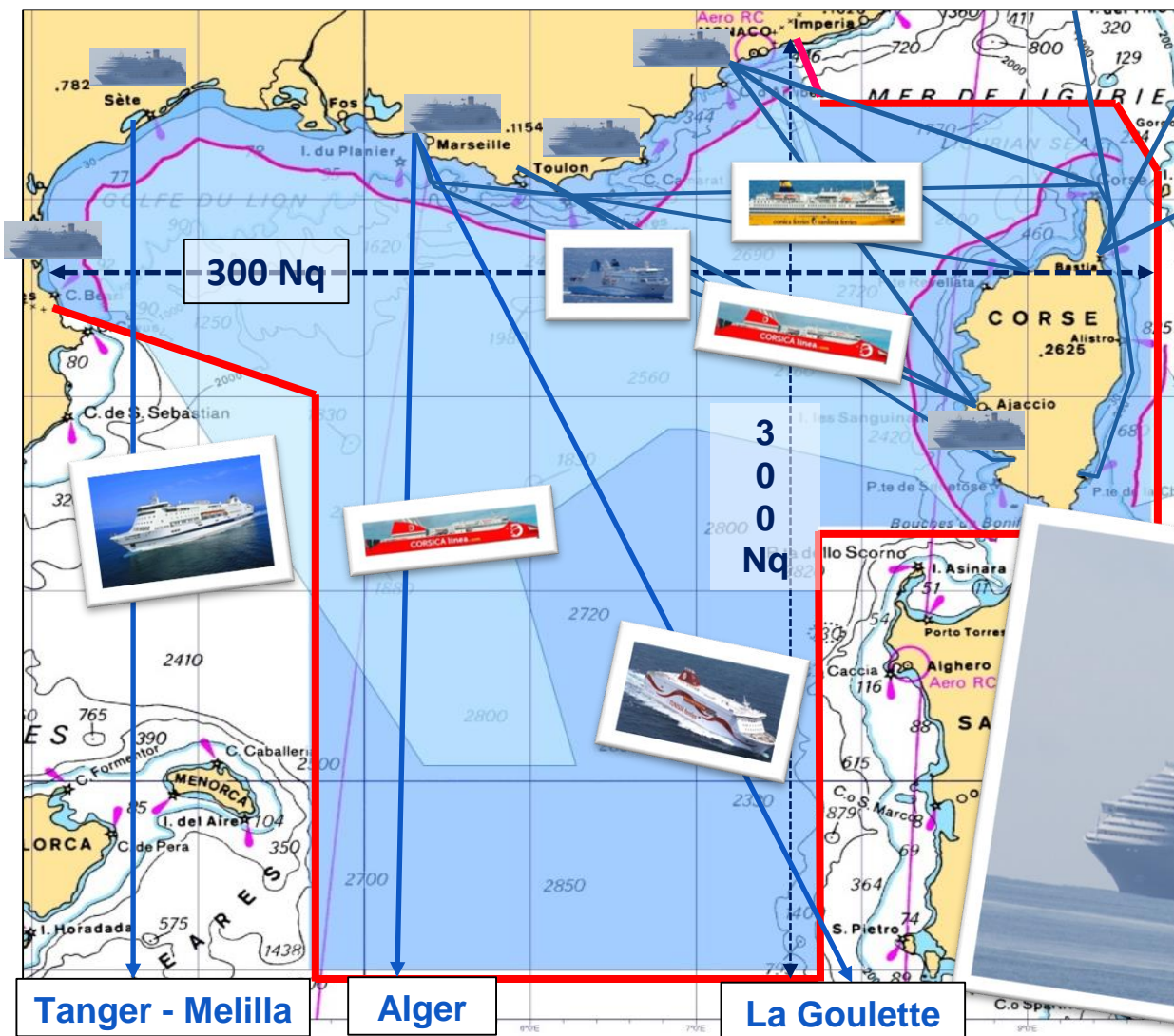
Causes : enquêtes (technique et judiciaire) en cours

Objectif principal :

Evaluer la situation et se préparer à agir d'office, par défaut, en cas d'inaction de l'armateur afin de déséchouer le navire en évitant toute pollution



Sauvetage maritime de grande ampleur



Ferries pour la Corse :
2,5 millions passagers
(Bastia : 2,1 millions)

Ferries pour le
Maghreb:
580 000 passagers

Croisière :
5 millions passagers

La répression des rejets illicites

- Une mission confiée au ministère des armées (rôle du REMAR dans la protection de l'environnement marin)
- Application de convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires, élaborée par l'OMI:
 - [Annexe I Règles pour la prévention de la pollution par hydrocarbures \(entrée en application le 2 octobre 1983\).](#)
 - [Annexe II Règles pour le contrôle de la pollution par des substances liquides nocives.](#)
 - [Annexe III Prévention de la pollution par des substances toxiques transportées par mer sous forme de colis.](#)
 - [Annexe IV Prévention de la pollution par les eaux usées des navires.](#)
 - [Annexe V Prévention de la pollution par les ordures des navires.](#)
 - [Annexe VI Prévention de la pollution de l'air par les navires.](#)
- Possibilité de déroutement (coercition) en cas de pollution dans notre ZEE ou TTW

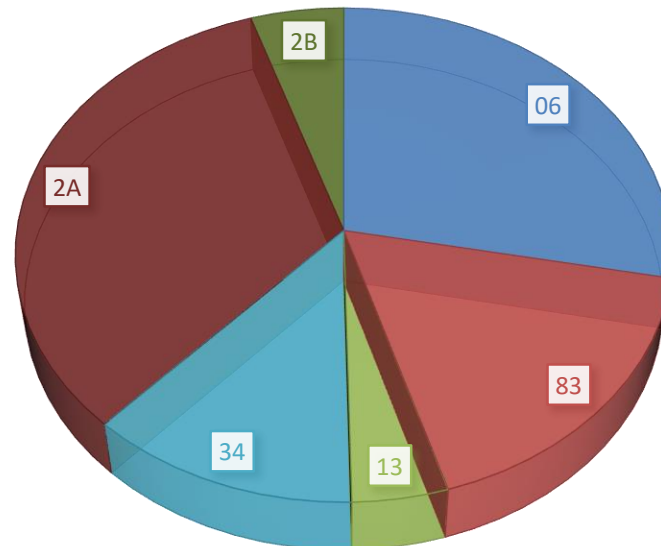


Un juge compétent unique: les juridictions spécialisées du littoral (JULIS)

La gestion des épaves et navires abandonnés

- Sujet **récurrent** (138 épaves et NA en zone PREMAR)
- Sujet **complexe** (procédures longues et un financement limité à la REP)
- REP plaisance, **une première étape** – Mais encore des problématiques
- Qui nécessite une prise en compte **systematique et des solutions innovantes**

RÉPARTITION DES EPAVES ET NAVIRES ABANDONNES AU
03 JUILLET 2021



- ✓ **Délégation DDTM et pilotage** PREMAR
- ✓ **Gestion des dossiers** sensibles par PREMAR
- ✓ **Actions coup de poing** avec le soutien de la marine nationale
- ✓ **Premières opérations** en 2020

La contestation grandissante des opérations de contre-minage

Contexte :

- engins historiques encore en Med : **>100 000**
- 2019 : 60 interventions, >1000 munitions contre minées
- Préfet maritime resp « **sauvegarde de la vie humaine** » - Marine resp « déminage »
- **Zone d'interdiction** lors de l'opération MAIS **impact** sur la faune et la flore

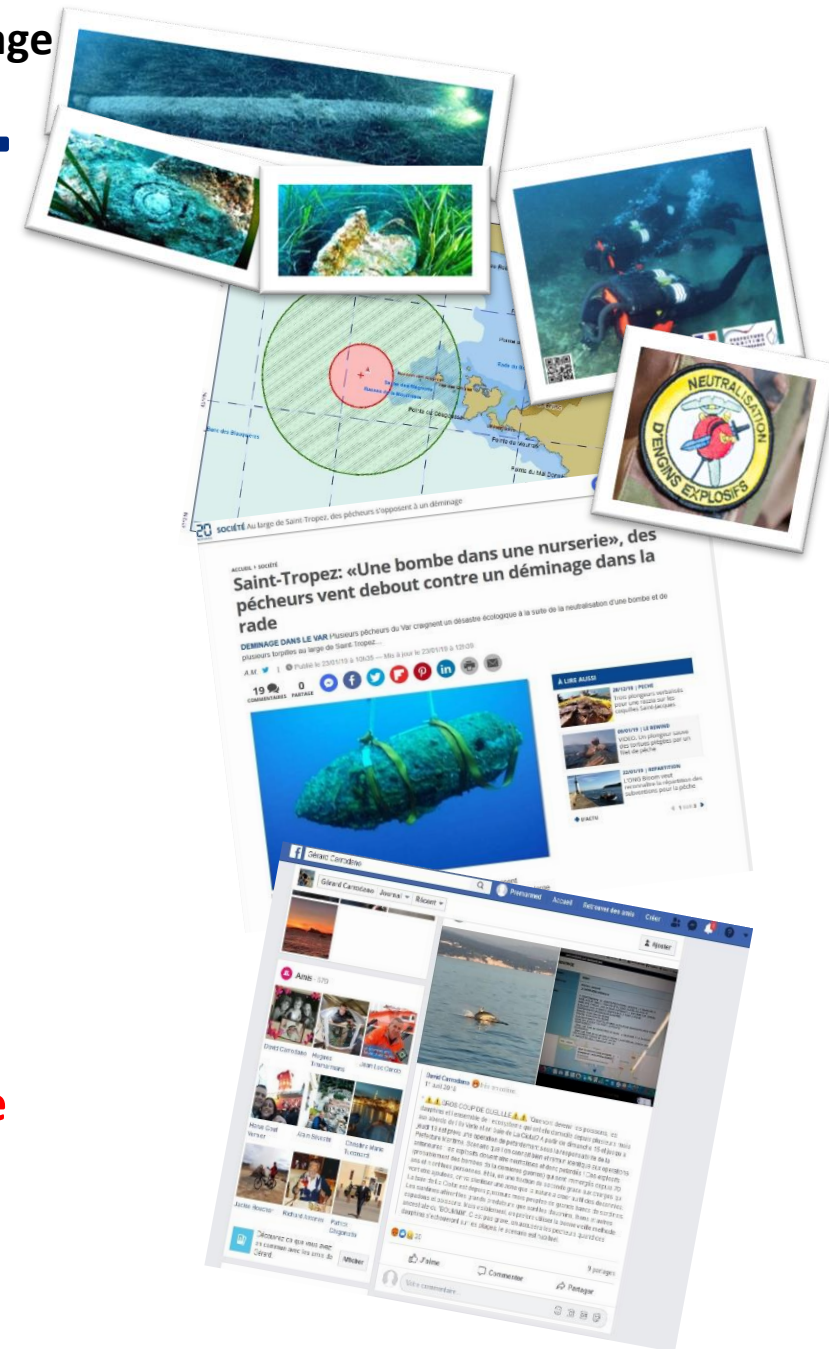
Usage des zones contre minées :

- **Pêche**
- **Protection des espèces naturelles marines (AMP)**
- Loisir (plongée, baignade, sports nautiques, plaisance etc.)
- Commercial (trafic quotidien)

Problématique :

- Jusqu'à présent, la sauvegarde de la vie humaine primait

Aujourd'hui : conflit **sauvegarde de la vie humaine** vs **protection de l'environnement et de la ressource**



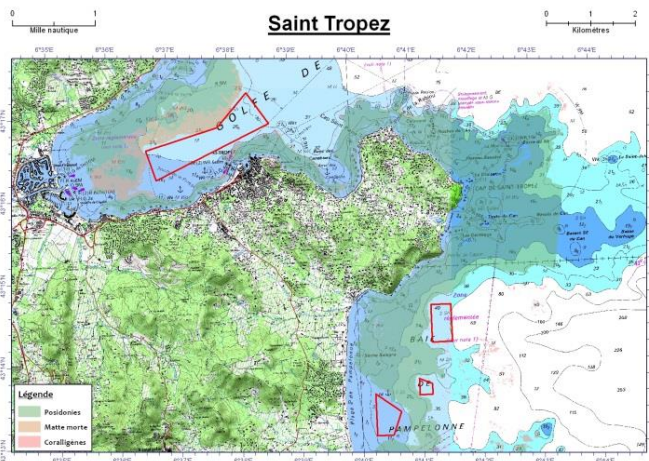
Police du passage inoffensif et des mouillages



Réguler les mouillages pour des raisons de sécurité, de sûreté et d'environnement



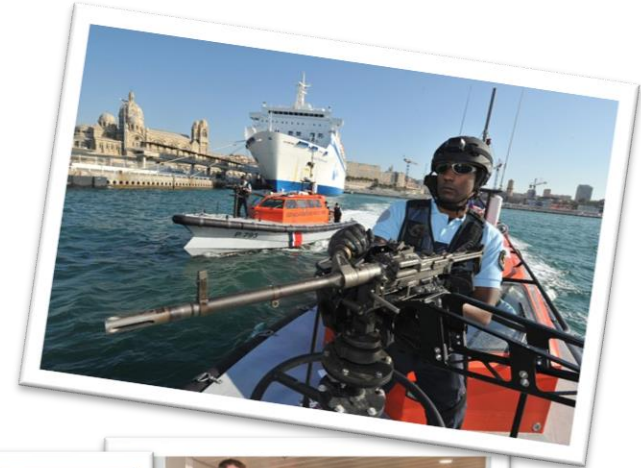
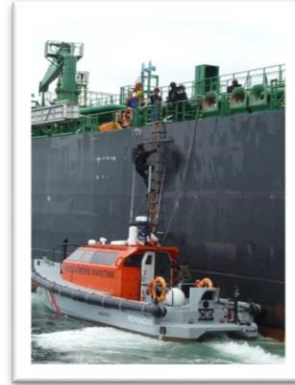
Une situation alarmante de réduction des herbiers de posidonies.



La menace terroriste en mer

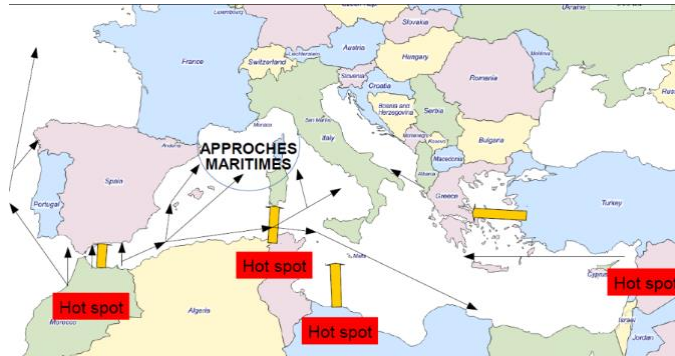
La prévention de la menace :

- La sûreté maritime et portuaire
- Les équipes de protection des navires à passagers
- Les dispositifs de protection



La lutte contre les narco-trafics

La priorité : le contrôle des approches maritimes Quelques opérations ponctuelles en zone hauturière



Opérations de contrôle des vecteurs suspects à destination de nos approches « SCUDO »

Opérations de contrôle des vecteurs sur la route orientale : « AZAWAKH »

Moyens aériens et maritimes douanes et marine coordonnés



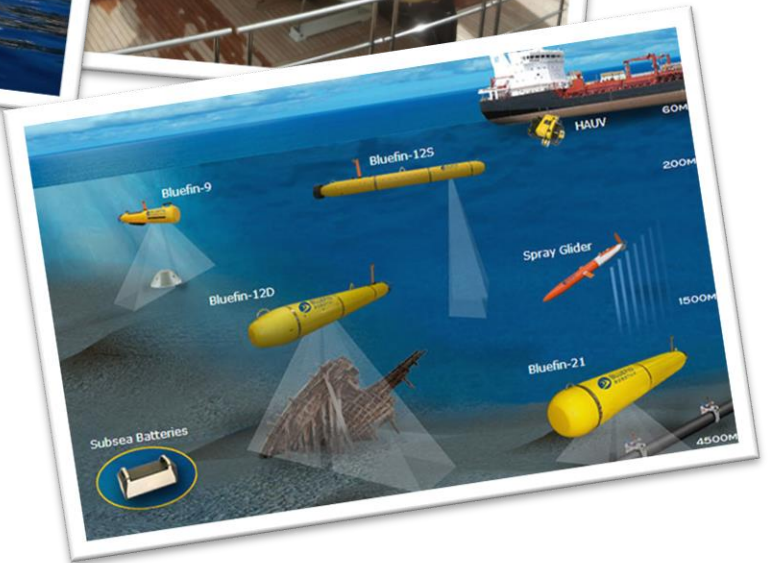
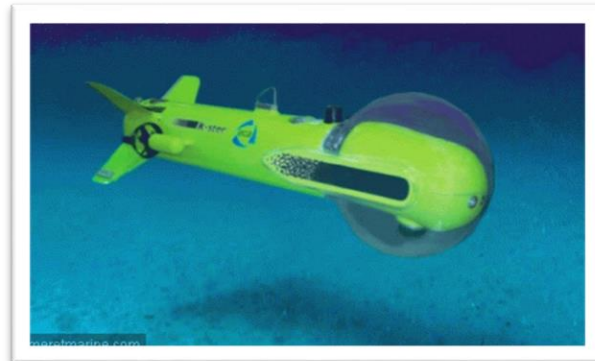
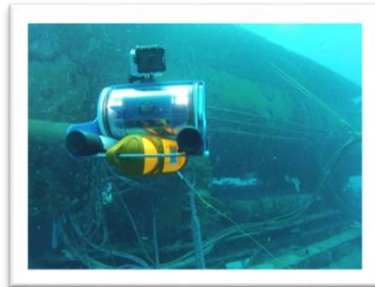
La lutte contre les trafics : L'immigration illégale



Routes maritimes (source ISAA)	2018	2019	2020	2021 Janvier au 31 Décembre
Atlantique (Canaries)	1 308	2 718	22 680	22 316
Méditerranée Occidentale (Espagne)	57 217	23 450	18 867	19 629
Méditerranée Centrale (Italie et Malte)	24 815	14 876	36 435	68 318
Méditerranée Orientale (Grèce et Chypre)	37 881	70 678	15 226	15 256



Accompagner l'émergence de nouvelles activités



Traiter les nouvelles sources de pollution

Les nuisances sonores aériennes

ACCUEIL > FAITS DIVERS

Alpes-Maritimes : Un yacht verbalisé au large de Cannes pour avoir mis la musique trop forte

LA FÊTE EST FINIE D'autres bateaux s'étaient regroupés autour de ce yacht sur lequel la fête battait son plein, au large de Cannes

Mathilde Ceales | Publié le 23/08/21 à 16h56 — Mis à jour le 23/08/21 à 16h56

35 COMMENTAIRES 508 PARTAGES



À LIRE AUSSI

- 23/08/21 | INCIDENTS**
Que regardent l'OM et Nico après l'arrêt du match 00 aux incidents ?
- 23/08/21 | INCENDIE**
Un incendiaire arrêté après avoir tenté de mettre le feu à un massif
- 23/08/21 | INCIDENTS NICE - OM**
« On s'est retourné en danger », affirme le capitaine Steve Mandanda

↓ PACTU < 15082 >

Un yacht rentre au port Pierre-Carris, à Fest de Cannes, le 12 mai 2020 — Lionel Utrav/Sipa USA/SIPA

Ce dimanche, les gendarmes de la brigade nautique d'Antibes sont intervenus sur un yacht près des îles de Lérins, au large de Cannes, où une fête battait son plein. Les

2021_172_AP_Encadrant différentes pratiques dans la mer territoriale et les eaux intérieures françaises de méditerranée.pdf - Adobe

Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

Accueil Outils 2021_172_AP_Enc... X

71%


**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture maritime de la Méditerranée
Division « action de l'État en mer »

Toulon, le 06 juillet 2021
N°172/2021

ARRÊTÉ ENCADRANT DIFFÉRENTES PRATIQUES DANS LA MER TERRITORIALE ET LES EAUX INTÉRIEURES FRANÇAISES DE MÉDITERRANÉE

- VU la convention de Londres du 20 octobre 1972 sur le règlement international pour prévenir les abordages en mer ;
- VU la convention internationale du 02 novembre 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL 73/78) et notamment son annexe V ;
- VU la convention internationale du 13 novembre 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets ?
- VU la convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) signée le 1^{er} novembre 1974, telle que modifiée ;
- VU la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution signée à Barcelone le 16 février 1976 ;
- VU la convention des Nations Unies sur le droit de la mer signée à Montego Bay le 10 décembre 1982, et notamment ses articles 18 et 19 ;
- VU la convention de voisinage signée à Paris le 18 mai 1963 entre Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et le Gouvernement de la République française, telle que modifiée par les échanges de lettres du 15 décembre 1997, des 12 septembre et 16 octobre 2006, et du 14 mars 2009 ;
- VU le traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la République française et le Principauté de Monaco signé à Paris le 24 octobre 2002 ;
- VU la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (directive-cadre sur l'eau) ;
- VU la directive 2002/59/CE du parlement européen et du conseil du 27 juin 2002 relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information, modifiée

1

Les pollutions lumineuses

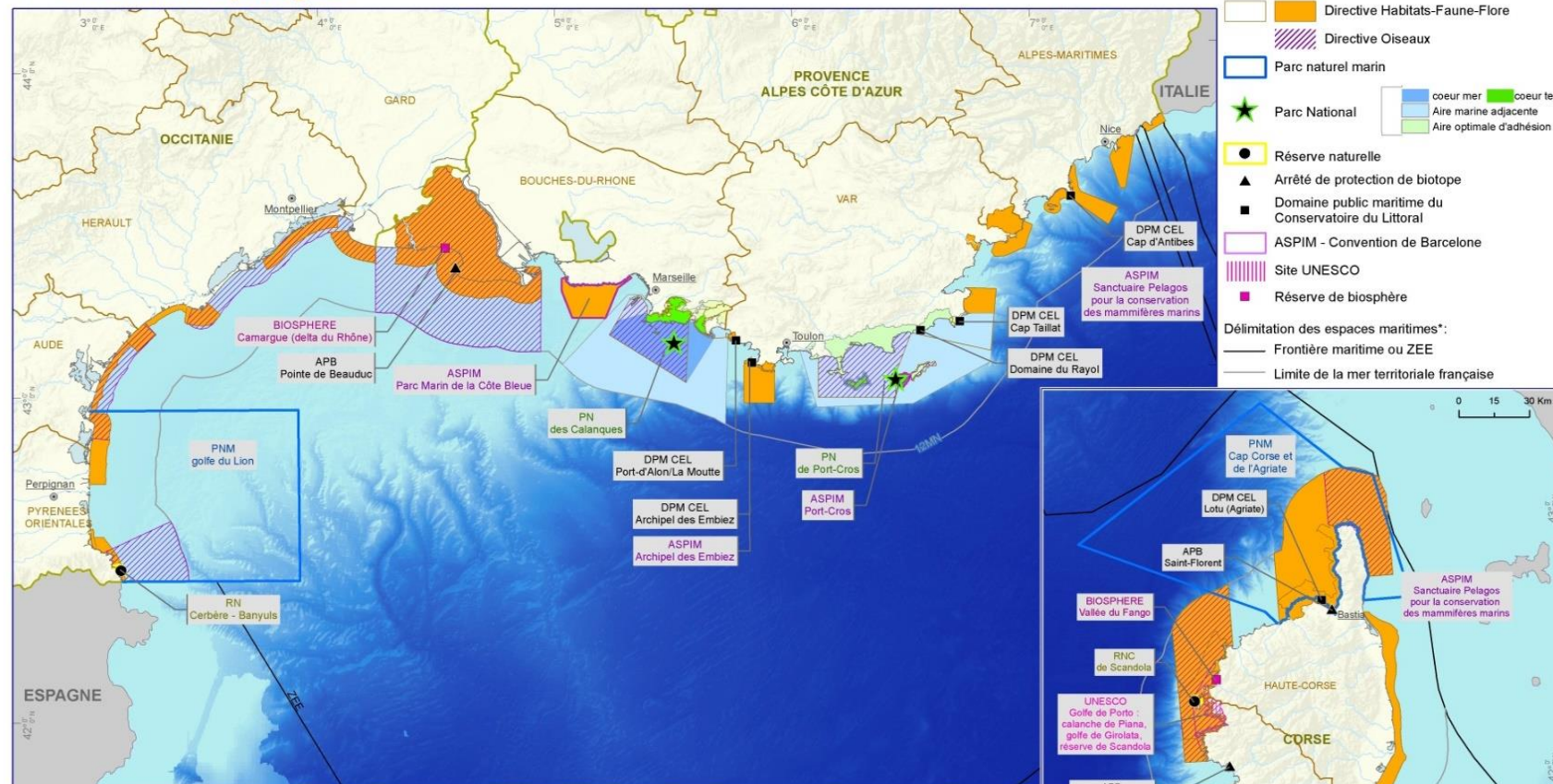




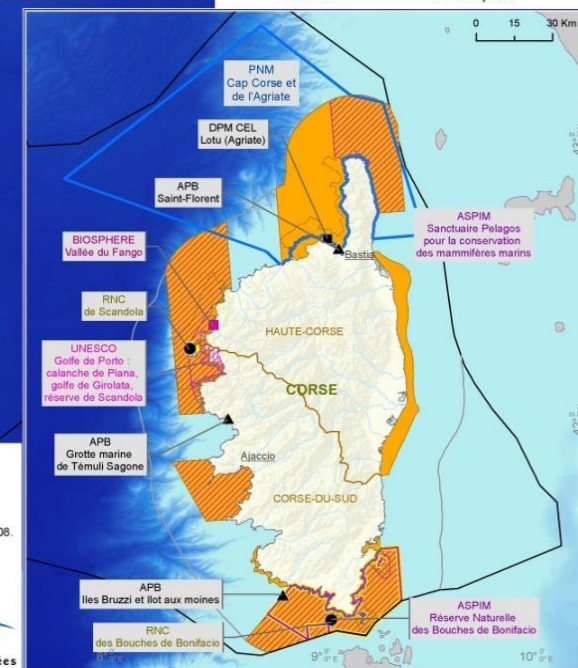
Protection des AMP

FAÇADE MÉDITERRANÉE Aires marines protégées

EDITEE LE : 05/08/2016



- Sites Natura 2000 (non étiquetés):**
- Directive Habitats-Faune-Flore
 - Directive Oiseaux
 - Parc naturel marin
 - Parc National
 - Réserve naturelle
 - Arrêté de protection de biotope
 - Domaine public maritime du Conservatoire du Littoral
 - ASPIM - Convention de Barcelone
 - Site UNESCO
 - Réserve de biosphère
- Délimitation des espaces maritimes*:**
- Frontière maritime ou ZEE
 - Limite de la mer territoriale française
- Legend for colors:**
- coeur mer (blue)
 - coeur terre (green)
 - Aire marine adjacente (light blue)
 - Aire optimale d'adhésion (light green)



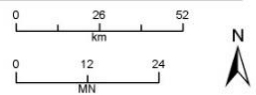
Sources des données :

- Espace protégé : INPN / MNHN, CERL, PNPC, PNCAL, AAMP
- Trait de côte : SHOM/IGN Historique (TCH) V2
- Frontière maritime, 12MN : SHOM, 2010
- * (ne pas utiliser pour la navigation)
- ZEE : AAMP - 2012 (selon Décret n° 2012-1148 du 12 octobre 2012) et 2015 (selon l'accord France Italie - délimitation des mers territoriales et des zones sous juridiction nationale)
- Délimitations terrestres et cours d'eau : IGN, FAO

Bathymétrie : Le Suavé R., Normand A. (1996) Synthèse bathymétrique de données multifaisceaux (Méditerranée occidentale), 1/250000, Editions Ifremer. // Berné S., Carré D., Loubriou B., Mazé J.P., Normand A. (2001) Carte morpho-bathymétrique du Golfe du Lion, 1/100 000e. IFREMER - Région Languedoc-Roussillon. // © Ifremer-SHOM, 2010 ; GEBCO-08.

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

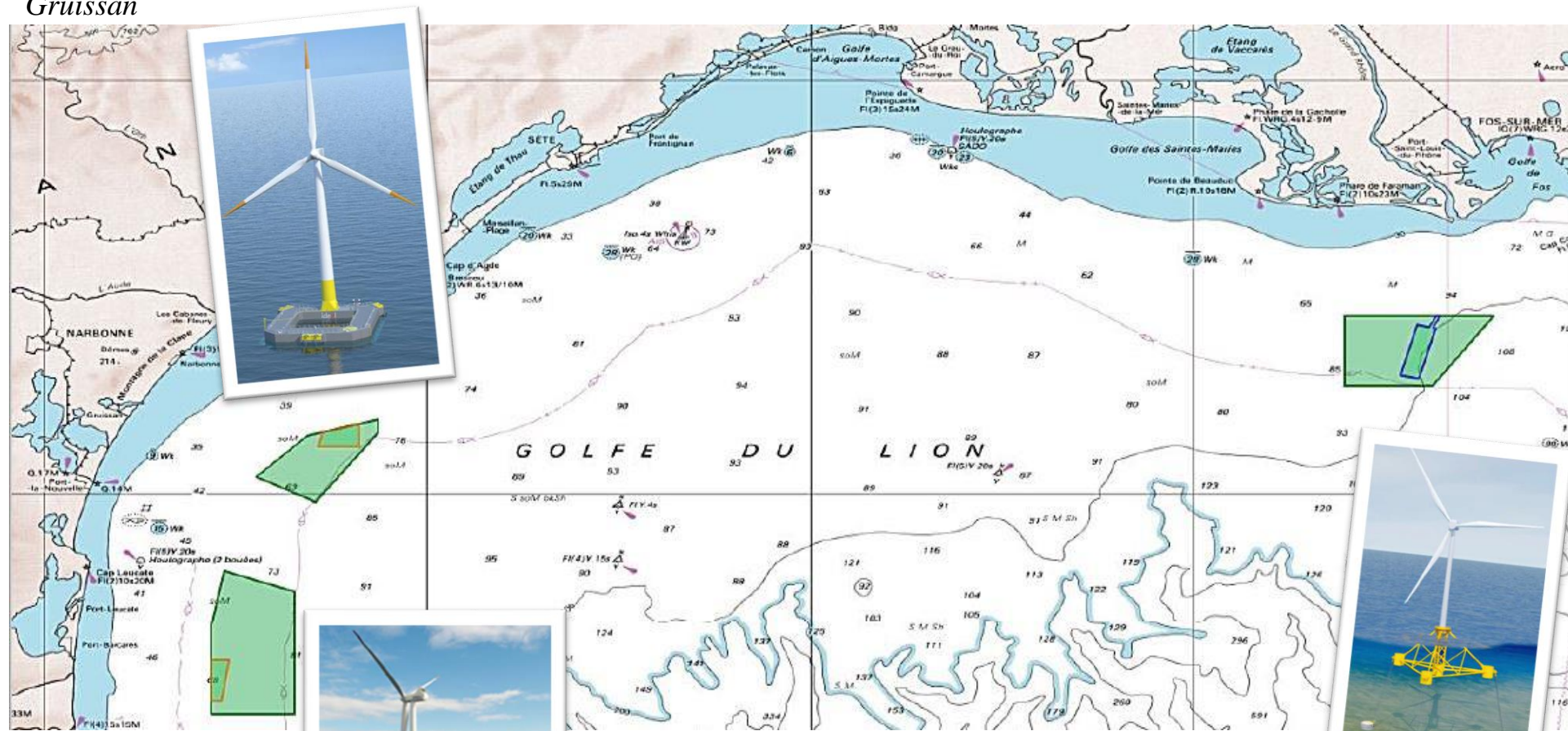
Les tracés figurant sur cette carte ne peuvent en aucune manière être utilisés, explicitement ou implicitement, pour interpréter les limites ou la nature de l'exercice par la France de sa souveraineté sur les espaces marins.



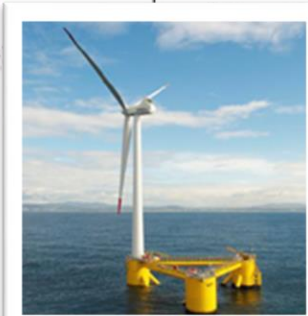
MED.ANTENNE.GES.ans.et.20160805_03pa

Accompagner la politique d'énergies marines renouvelables de l'Etat

Projet « EOLMED » Gruissan



Projet « EFGL » Leucate/Le Barcarès

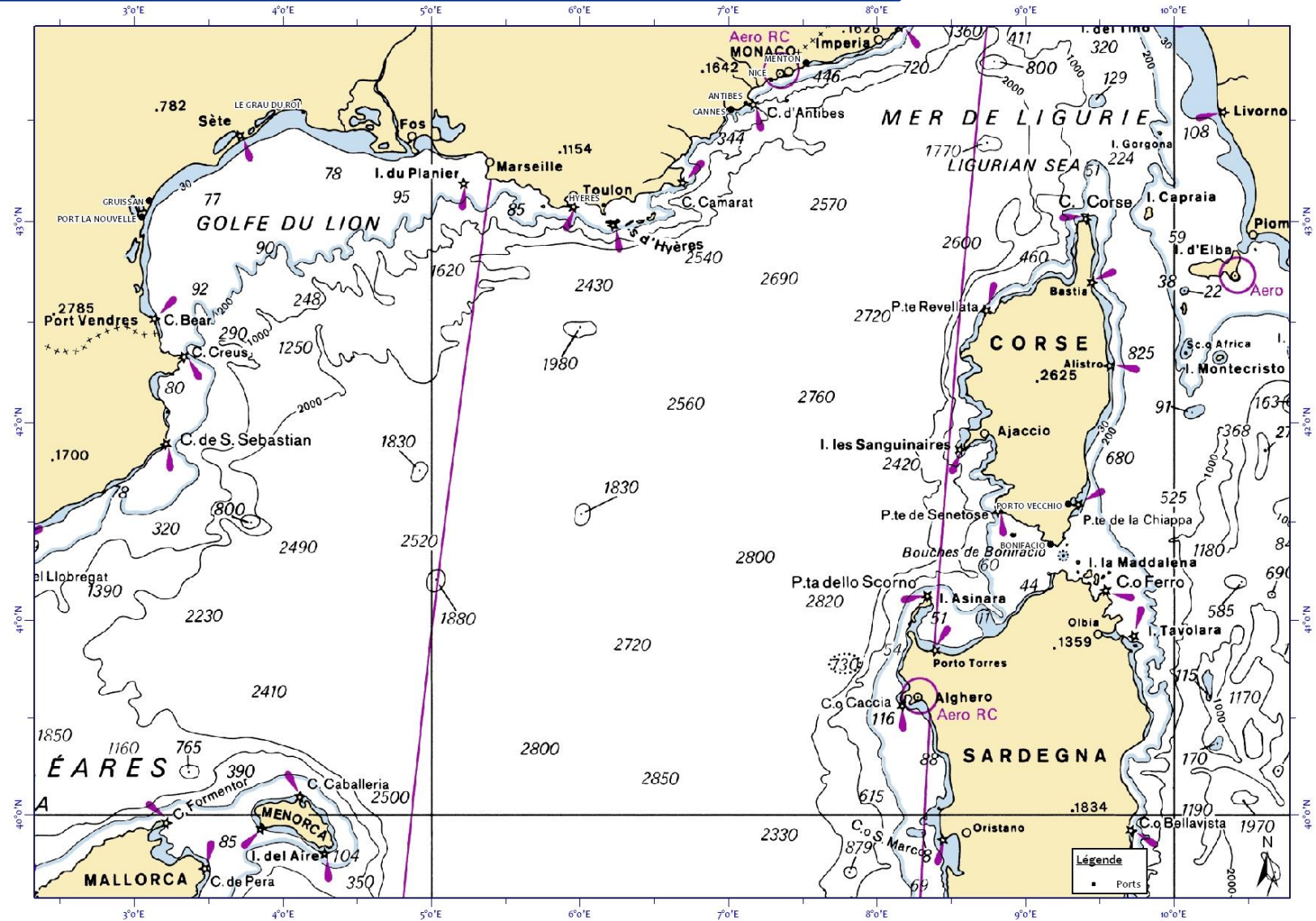


Projet « PGL » Faraman



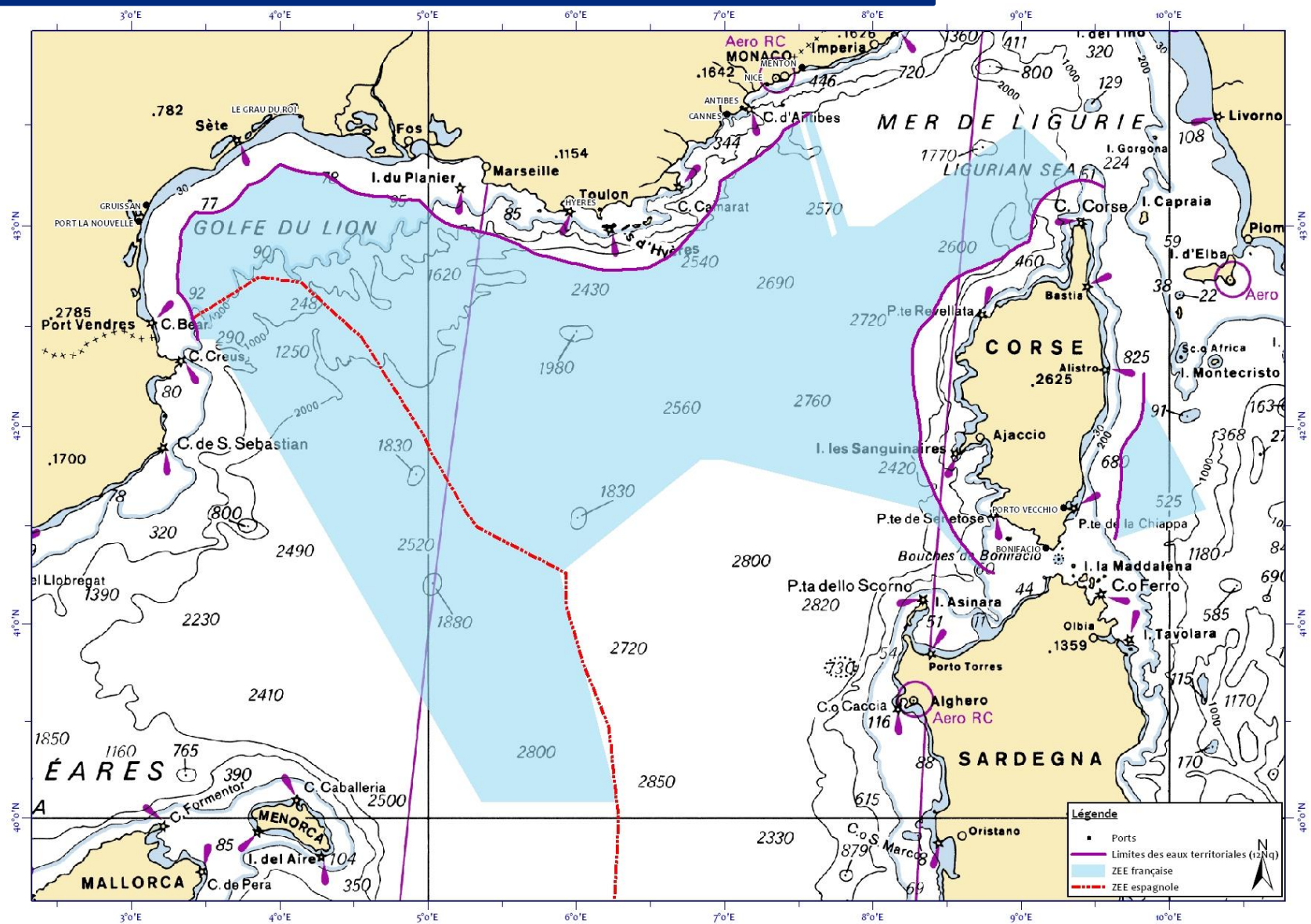


Concilier les usages



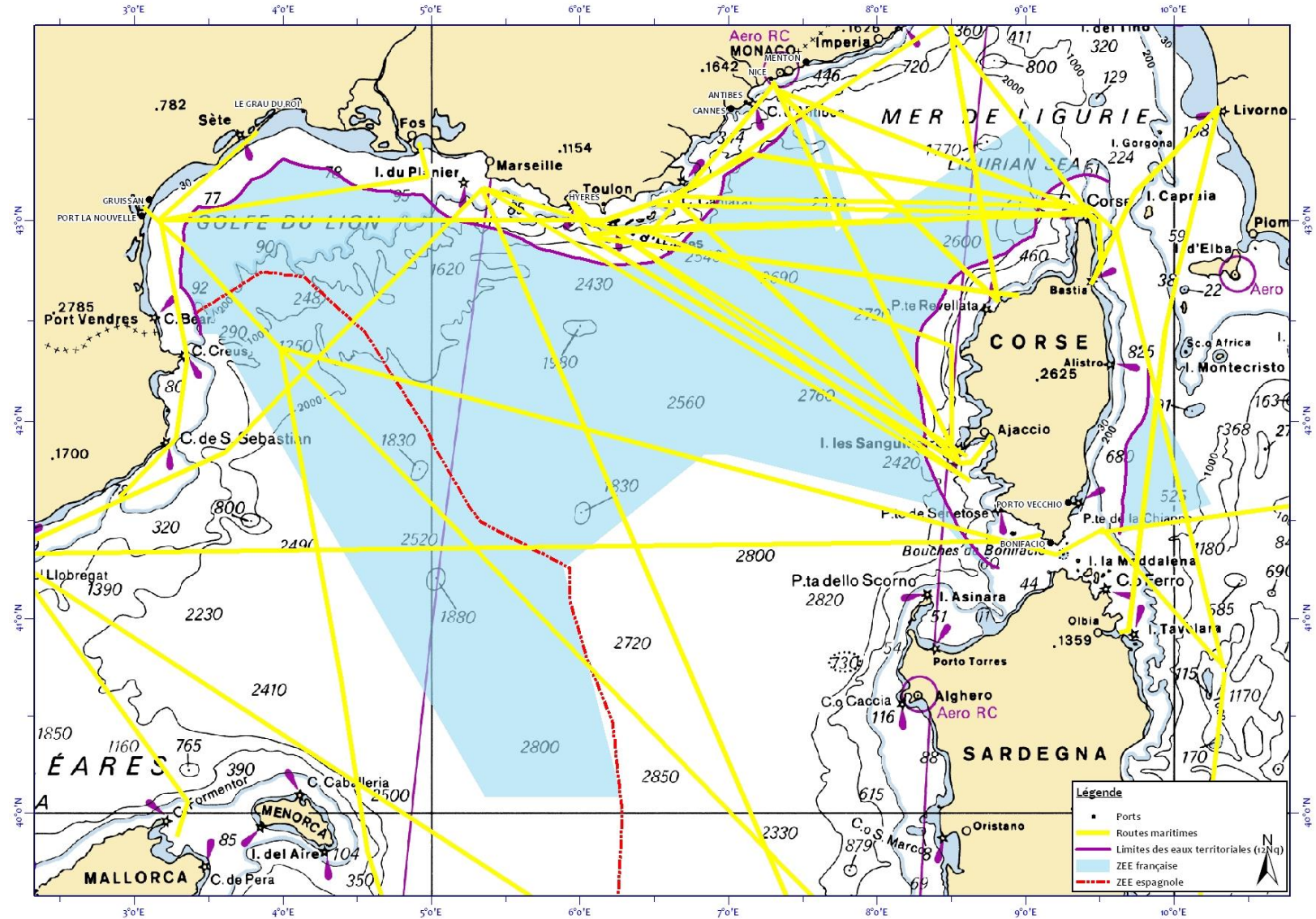


Concilier les usages



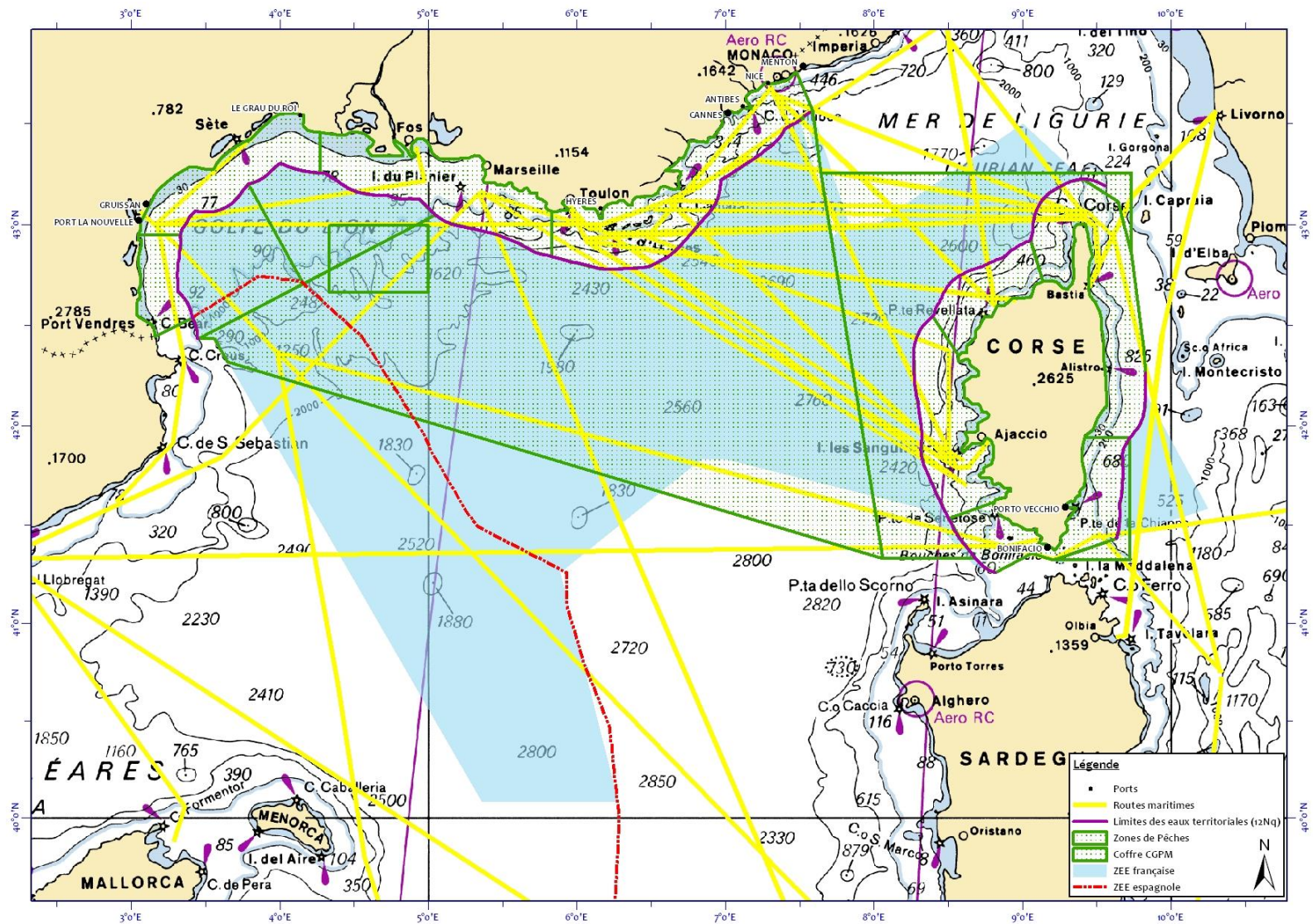


Concilier les usages



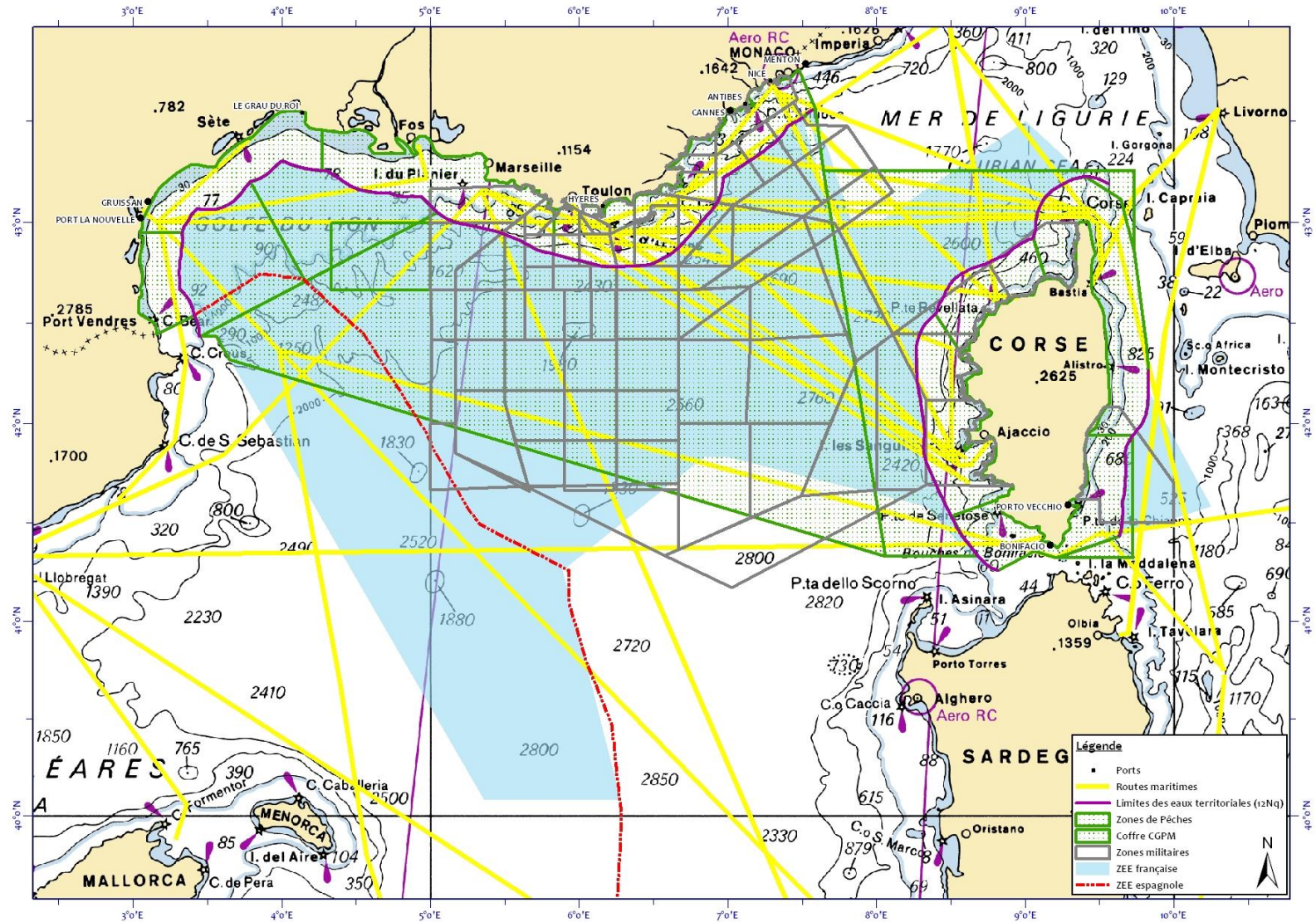


Concilier les usages

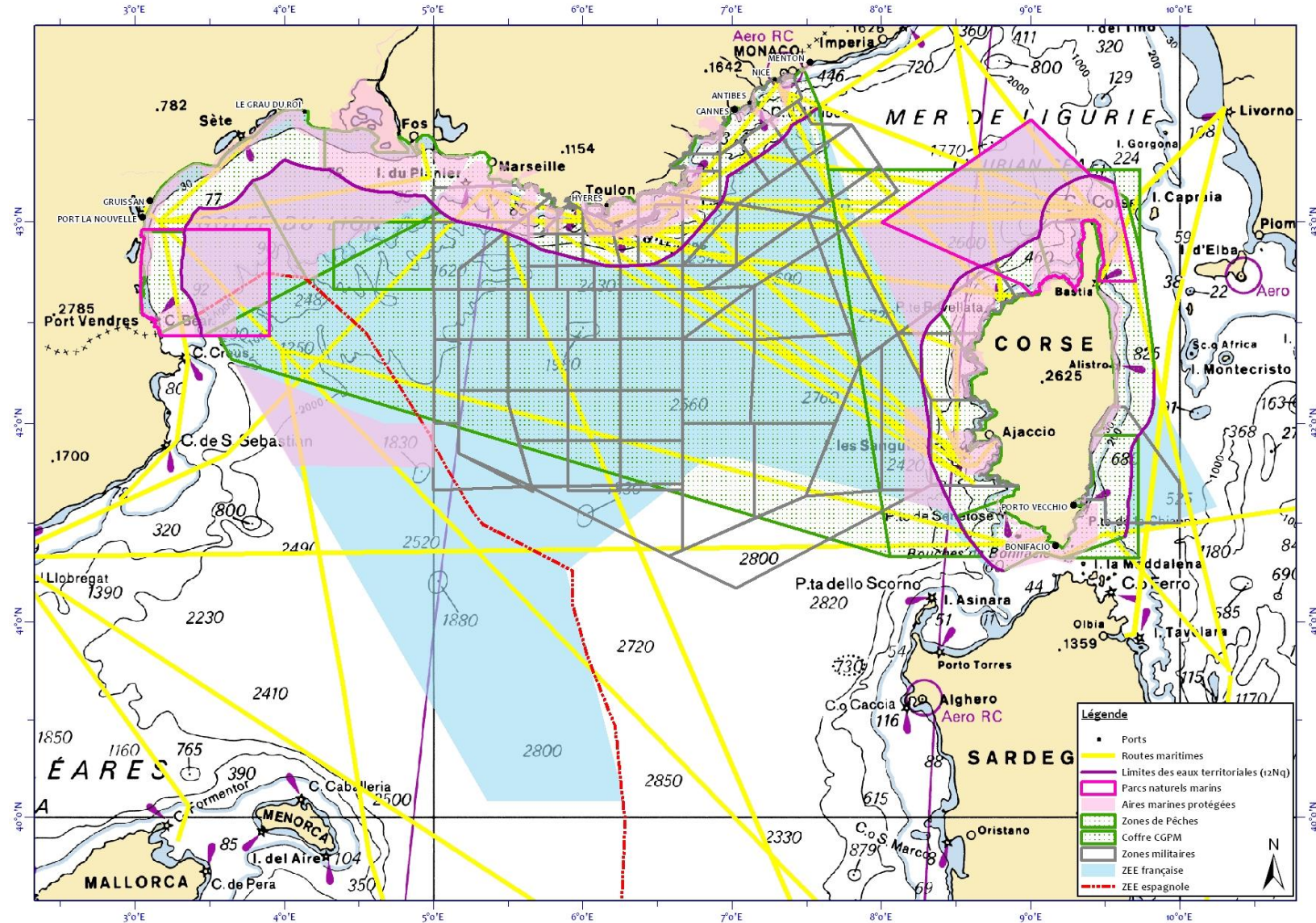




Concilier les usages

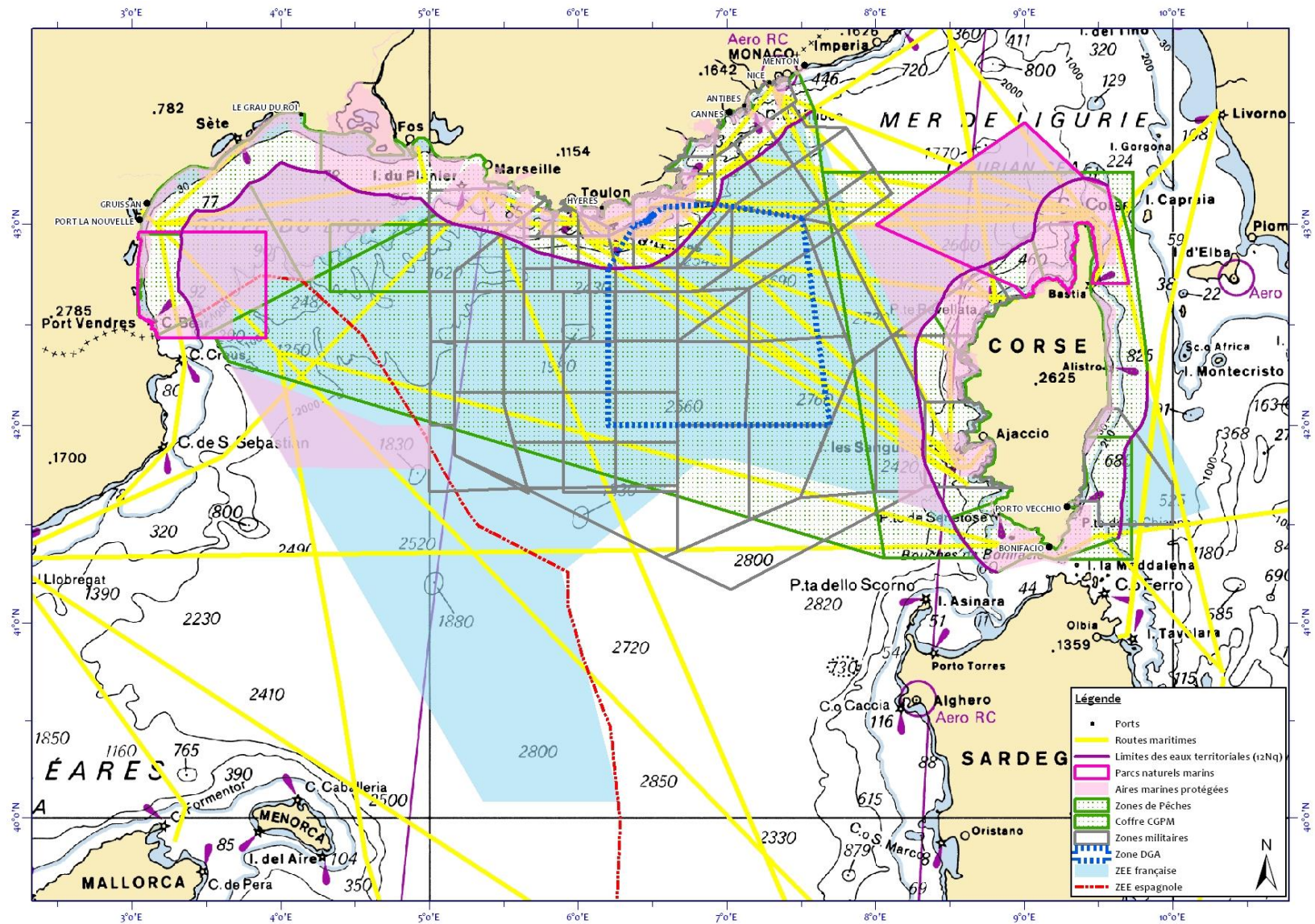


Concilier les usages



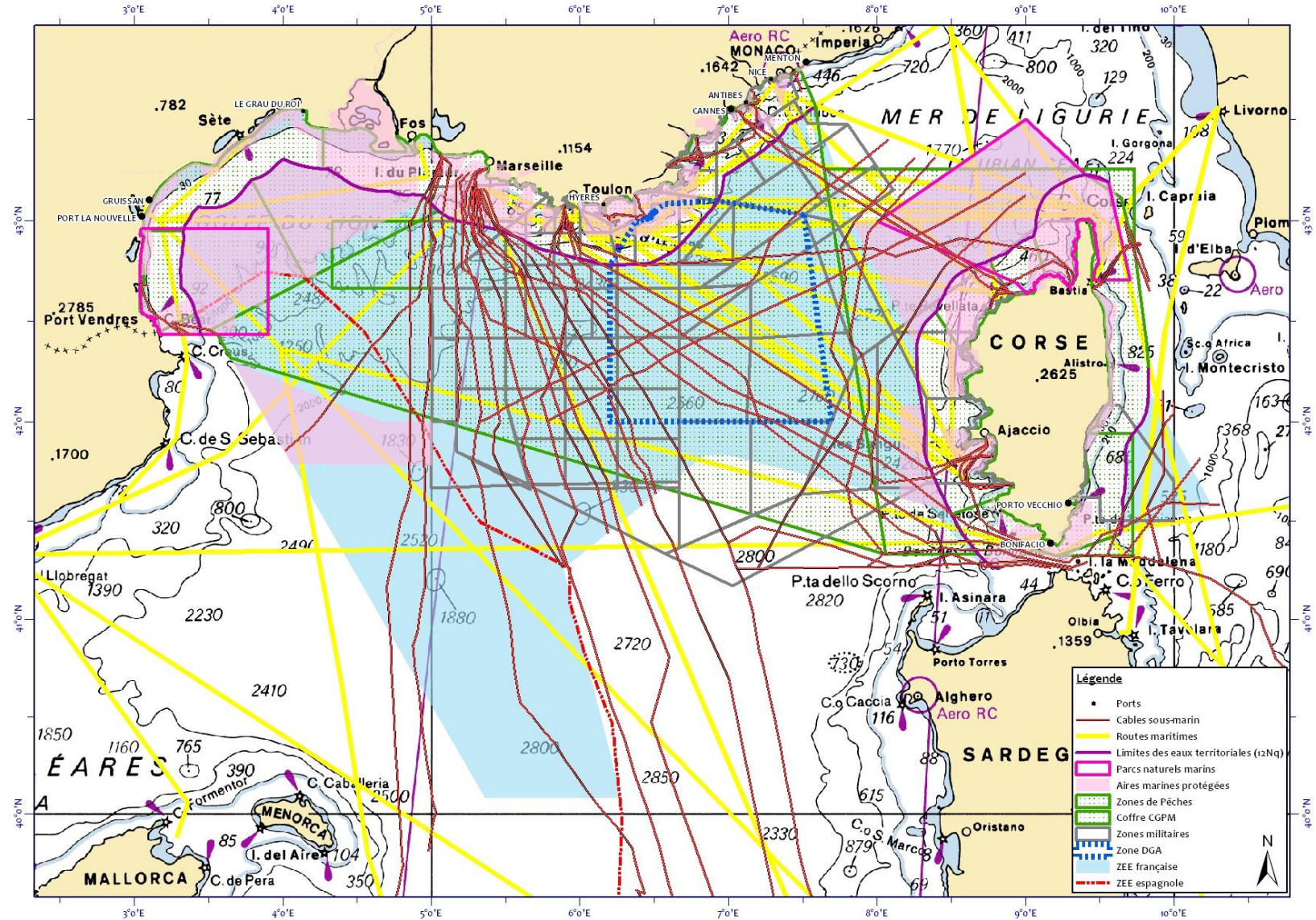


Concilier les usages



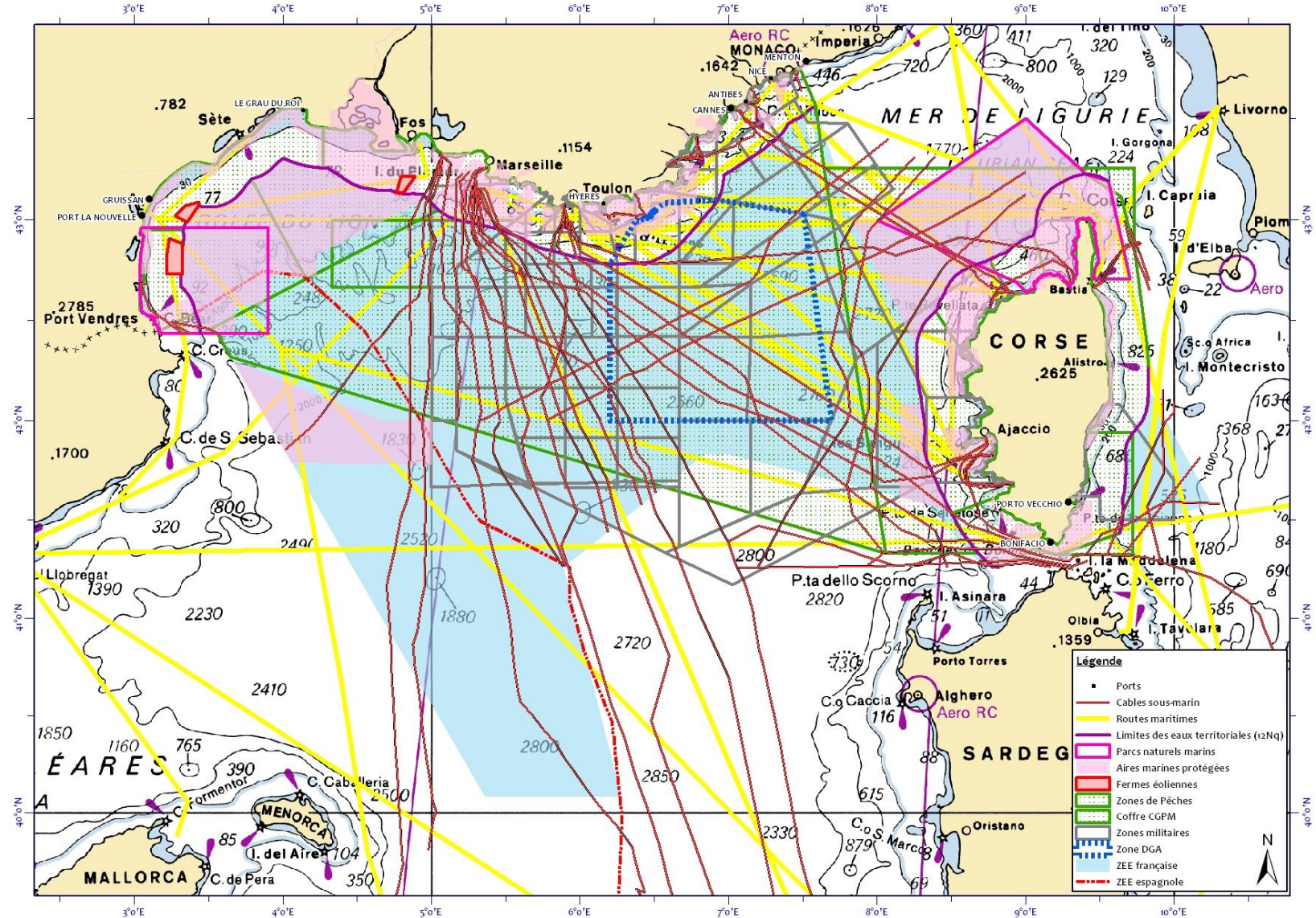


Concilier les usages





Concilier les usages





Les incidences des délimitations maritimes proches

